

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONTRÔLE ÉTATIQUE EN SYRIE OTTOMANE DURANT L'ÈRE DES
TANZIMAT : LES RÉFORMES ADMINISTRATIVES DANS LA RÉGION DU
MOYEN-EUPHRATE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

JEAN LOU CASTONGUAY DIONNE

SEPTEMBRE 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ces dernières années ont été un voyage au moins autant tortueux qu'enrichissant. La découverte de la langue et des documents ottomans a représenté une part non négligeable de mon apprentissage dans ce long parcours. Dans ce domaine, je ne saurais trop remercier mon directeur de maîtrise, Stefan Winter, et mon collègue Sylvain Cornac, qui ont su donner de leur temps sans compter et sans lesquels je ne serais sans doute pas aussi fier de l'immense chemin parcouru depuis 2011. Je tiens aussi à remercier mes parents qui m'ont offert tout leur soutien durant mes nombreuses années d'études et grâce auxquels j'ai pu venir à bout de ce défi de taille.

AVANT-PROPOS : NOTES SUR LES TRANSCRIPTIONS

Les sources utilisées dans le présent mémoire étant essentiellement rédigées en turc ottoman, nous avons préféré utiliser les transcriptions turques les plus communément admises. Lorsqu'une transcription française est disponible, celle-ci est habituellement utilisée. Par exemple, *sancak* devient sandjak et *paşa* devient pacha, sauf dans les noms propre, où le titre de Paşa est conservé comme tel.

Un point important est aussi à mentionner : celui de la nomenclature de la région à l'étude. Par souci de simplicité, nous utiliserons le terme « Zor » pour désigner la vallée de l'Euphrate syrien (Moyen-Euphrate) et les déserts alentours et, plus généralement, la province elle-même telle que représentée à la page iv. De l'autre côté, nous parlerons de Deir ez-Zor ou simplement de Deir pour désigner la ville ou son district (*kaza*), sauf mention contraire. Dans ce sens, nous reprenons les termes ottomans, puisque le nom de la province est exclusivement *Zor sancağı* ou *Zor mutasarrıflığı*, alors qu'on utilise l'expression *Deir kasabası* pour désigner la ville de Deir.

Figure 1 : Le sandjak de Zor vers 1870

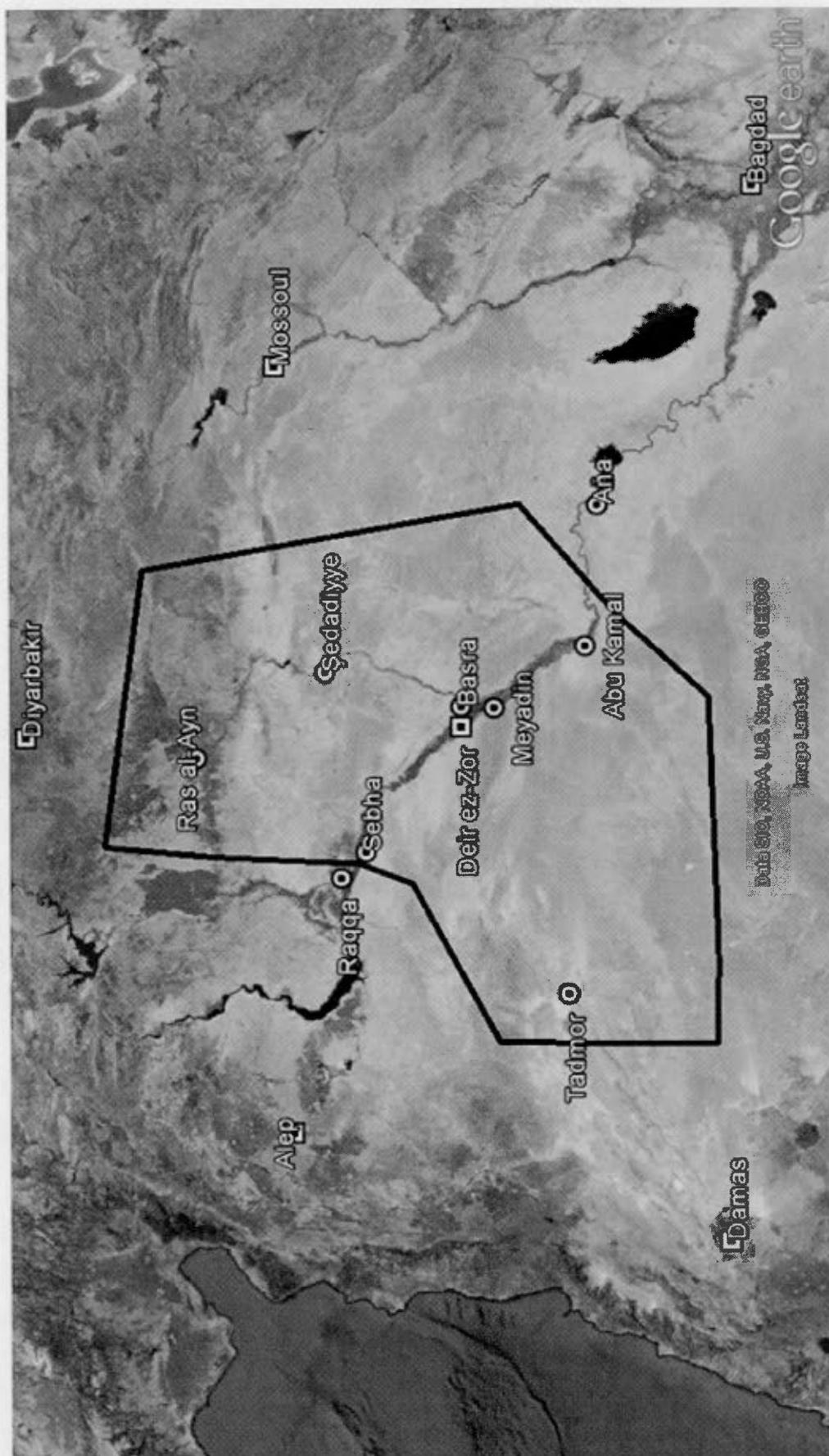


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
AVANT-PROPOS : NOTES SUR LES TRANSCRIPTIONS.....	iii
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
A) HISTORIOGRAPHIE	4
B) SOURCES.....	12
CHAPITRE I LA CRÉATION DU SANDJAK DE ZOR AU MILIEU DU XIX ^E SIÈCLE	17
CHAPITRE II LES TRIBUS DU ZOR.....	29
CHAPITRE III CONTRÔLER LES BÉDOUINS	41
CHAPITRE IV CENTRALISATION	53
CHAPITRE V MODERNISATION	64
CHAPITRE VI PRÉSENTATION DE LA <i>CHRONIQUE DE ZOR</i>	76
CONCLUSION	82
ANNEXE A CARTE OTTOMANE DU ZOR VERS 1892 (EXTRAIT)	88

ANNEXE B	
• TRANSLITÉRATION DE LA <i>CHRONIQUE DE ZOR</i>	90
BIBLIOGRAPHIE	96

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Le sandjak de Zor vers 1870.....	iv
Tableau 1.1 : Les districts du sandjak de Zor à l'époque des Tanzimat	28
Figure 2.1 : Le mode d'accès aux ressources des tribus semi-nomades	30
Figure 2.2 : Les mouvements tribaux autour de Deir ez-Zor.....	32
Tableau 2.1 : Les tribus syriennes vers 1940	38
Figure 2.3 : Aires tribales des Aneze	39
Figure 2.4 : Aires tribales des Chammar.....	40
Tableau 3.1 : Les élèves du sandjak de Zor à l'école des tribus	51
Figure 4.1 : Table des dépenses mensuelles et annuelles des postes de Deir (extrait)	58
Figure 4.2 : Entête d'un télégramme ottoman, 1912.....	61
Tableau 5.1 : Population du sandjak de Zor selon Cuinet.....	66
Tableau 5.2 : Population du sandjak de Zor selon Karpat	67
Figure 5.1 : Les écoles du sandjak de Zor selon Cuinet, 1891.....	71

RÉSUMÉ

À l'intérieur de cette recherche, nous nous intéressons aux relations entre l'État ottoman et l'une de ses régions périphériques : le Moyen-Euphrate. Nous tentons de comprendre comment et pourquoi l'État ottoman réaffirme son autorité sur la région au cours du XIXe siècle. Ainsi, nous étudions la création de cette nouvelle entité administrative dans la région qu'est le sandjak de Deir ez-Zor. Nous nous arrêtons en particulier sur le problème nomade, c'est-à-dire les rapports particuliers entretenus entre Ottomans et tribus de la région, afin de mieux comprendre la dynamique particulière à cette dernière. Ce n'est qu'à partir du moment où les relations avec les diverses tribus du Zor se stabilisent que la région est progressivement dotée d'institutions modernes, dont certaines issues des Tanzimat, comme on en trouve la trace dans les papiers officiels.

MOTS-CLÉS : Empire ottoman - Moyen-Euphrate, relations avec les provinces, XIXe siècle, tribus nomades, réformes, centralisation.

INTRODUCTION

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, en plein contexte de réformes (Tanzimat) l'Empire ottoman entreprend des changements administratifs en Syrie. À l'est, plus précisément dans l'axe formé par la vallée de l'Euphrate syrien et celle du Khabur, les réformes permettent d'affirmer le contrôle de l'État sur cette contrée peu peuplée, historiquement dominée par les populations nomades. Concrètement, la volonté de l'État s'exprime d'abord par la création d'une nouvelle circonscription administrative, le *mutasarrıflık* ou sandjak de Deir ez-Zor, en 1854. En 1864 et 1865, la nouvelle entité administrative est munie de garnisons à Deir ez-Zor et à Raqqa. Progressivement, Deir ez-Zor devient un pôle administratif. La politique de contrôle étatique par la construction de fortins (*karakol*), les postes de police de l'époque, s'étend plus tard sur le reste de l'Euphrate et sur le Khabur. L'autorité de l'État reste néanmoins incomplète, et les accrochages avec les tribus sont encore monnaie courante. La situation évoluera en faveur de l'État au cours du siècle, le commerce Bagdad-Alep le long de l'Euphrate et la population riveraine augmenteront de manière significative grâce à la plus grande sécurité.

Le titre de notre mémoire, *Contrôle étatique en Syrie ottomane durant l'ère des Tanzimat : les réformes administratives dans la région du Moyen-Euphrate*, soulève le principal centre d'intérêt de notre recherche : l'évolution de la présence de l'État dans la région de Deir ez-Zor. Une raison souvent avancée pour expliquer le regain d'intérêt de l'Empire ottoman pour les provinces arabes est celle du désir d'un plus grand contrôle sur les populations, en partie nomades, principalement pour assurer une meilleure base pour le prélèvement des impôts. Une autre hypothèse consiste à voir dans les réformes provinciales un moyen de moderniser l'État, État qui tente par

de nombreux moyens d'imiter l'Europe afin de combler un retard qui devient de plus en plus évident aux yeux de ses dirigeants. Le but de cette recherche est donc de trouver les raisons qui ont motivé l'État ottoman à effectuer les réformes dans cette région, le Zor, où la présence de l'État a longtemps été très faible. S'agissait-il davantage d'une tentative de modernisation administrative, de mise en valeur de cette région, ou plutôt d'une simple manifestation de l'autorité étatique? Pour répondre à cette question, cette recherche se fera en partie à l'aide de documents ottomans, afin d'éviter les intermédiaires et de connaître les raisons qui semblent motiver ou qui sont avancées par l'État ottoman lui-même. Même avec l'aide de documents ottomans, répondre à ces interrogations reste fort difficile. Comment faut-il, par exemple, interpréter la construction d'un pont sur l'Euphrate? S'agit-il d'une tentative pour faciliter le commerce de la région ou davantage d'un moyen de faire traverser rapidement un régiment d'un côté à l'autre de l'Euphrate? Il n'est pas évident de donner une réponse claire à cette question, et dans les faits, les différents objectifs ont dû s'entrecroiser. Il est par contre possible d'avoir un aperçu des objectifs ottomans à travers les documents officiels de l'État car, ces documents n'étant pas destinés à être lus par le public ou les puissances étrangères, ils ont pu laisser davantage transparaître les véritables motifs derrière les ordres et les demandes des divers partis. Jusqu'à quel point? Cela reste encore à voir et on serait malavisé de sous-estimer la langue de bois ottomane.

En dehors de ces quelques interrogations, l'étude que nous désirons faire s'inscrit dans le cadre plus large de l'histoire des provinces périphériques et des populations marginales de l'Empire ottoman, en l'occurrence les tribus nomades et la paysannerie de la vallée du Zor. Les études sur les populations nomades et celles des campagnes étant déjà rares pour les régions ottomanes les plus étudiées, on ne s'étonnera pas qu'elles soient quasi-inexistantes pour une région secondaire comme le Zor. De plus, comme on le verra dans le bilan historiographique qui suit, le sandjak de Zor n'a que peu intéressé les historiens. De ce fait, même les populations citadines et les officiels

ottomans de la région sont peu connus. Dans la mesure du possible, notre recherche proposera un bilan des connaissances sur le sujet et tentera par la même occasion d'y ajouter de nouvelles données, données qui, nous l'espérons, pourront servir à de prochaines recherches sur ce sujet, ou plus modestement à mettre en lumière cette grande inconnue qu'est la province de Deir ez-Zor.

A) HISTORIOGRAPHIE

Depuis plusieurs années, l'histoire des provinces arabes de l'Empire ottoman a connu un regain d'intérêt de la part des historiens. Les études générales sur ces provinces et les grandes villes qui s'y trouvent sont aujourd'hui assez nombreuses. Ainsi, on peut trouver des monographies sur Bagdad, Alep, Damas ou Le Caire en relative abondance. Par contre, il n'existe pas à notre connaissance de monographies, d'articles ou de recherches consacrés exclusivement à l'étude du sandjak de Zor comme entité historique et administrative. Ce manque peut sans doute en partie s'expliquer par la quasi-absence d'intérêts européens pour cette région, ce qui contraste notamment avec la forte présence européenne dans les régions côtières syriennes au cours du XIXe siècle. Le relatif isolement de la province et sa courte durée d'existence sont probablement aussi en partie la cause du peu d'intérêt qu'elle a suscité chez la communauté universitaire.

À notre connaissance, le seul article s'étant intéressé à Deir ez-Zor comme province ottomane est celui de Mohammed Jamal Barout¹. Cet ajout récent à l'historiographie de la région est assez court, mais fort intéressant. En effet, Barout s'intéresse aux dynamiques internes, mais surtout externes de la province. À ce titre, il est l'un des rares chercheurs à avoir mis en évidence les interconnexions entre Deir et le reste du monde ottoman.

¹ Mohammed Jamal Barout. « La renaissance de la Jéziré : Deir ez-Zor ottomane, de la désertion à la reconstruction » dans Jean-Claude David et Thierry Boissière (dir.). *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Presses de l'ifpo, Beyrouth, 2014, p. 105-119.

Si le sandjak de Zor n'a pas réellement été étudié, plusieurs auteurs se sont tout de même intéressés à certaines villes, régions ou communautés dont l'histoire est en partie liée à celle du sandjak. Parmi eux, citons d'abord Jean Hannoyer. Hannoyer est un chercheur français dont la thèse de doctorat² et plusieurs publications ultérieures³ ont pour sujet la ville de Deir ez-Zor, la capitale administrative du sandjak. Sociologue de formation, Hannoyer s'intéresse tout de même à l'histoire de Deir depuis l'époque ottomane et plus particulièrement à partir du milieu du XIXe siècle et donc, aux réformes administratives dans cette région, car il considère que « [c]es facteurs externes marquèrent en effet profondément l'histoire de la ville et de sa naissance comme capitale régionale. »⁴ L'une des particularités du travail de Hannoyer est l'utilisation d'œuvres manuscrites inédites, écrites en arabe par des citoyens de Deir. Il n'est donc pas étonnant qu'il traduise l'essentiel de l'histoire de Deir et du Zor comme une lutte entre trois acteurs : l'État, les Bédouins et les citoyens de Deir. La raison de cette lutte? La ville de Deir qui par sa situation géographique avantageuse devient enjeu de pouvoir⁵.

Nomads and settlers in Syria and Jordan, 1800-1980 de Norman Lewis⁶, d'abord paru en 1987, puis réédité en 2009, est sans doute un classique en histoire des sociétés tribale et paysanne de la Syrie. Lewis se base en grande partie sur les rapports consulaires britanniques dont il a fait le catalogage entre 1950 et 1955⁷. Ces rapports proviennent de nombreuses villes du Liban et de la Syrie et n'ont pas, à notre

² Jean Hannoyer. *Campagnes et pouvoirs en Syrie, l'étude de Deir-ez-Zor*, Thèse de sociologie, EHESS, 1982.

³ Voir en particulier : Jean Hannoyer. « Politique des notables en Syrie : la naissance d'une ville (Deyr al-Zôr, 1850-1921) », dans *Bulletin d'études orientales* : « Le nord-est syrien », tome XLI-XLII (1989-1990), p. 113-141.

⁴ Hannoyer (1982), p. 78.

⁵ *Ibid.*, p. 23; 60-61.

⁶ Norman N. Lewis. *Nomads and Settlers in Syria and Jordan, 1800-1980*, Cambridge University Press, New-York, 2009.

⁷ Un premier article sur ses recherches est d'ailleurs publié en 1955 : Norman N. Lewis. « The Frontier of Settlement in Syria, 1850-1900 », dans *International Affairs*, Vol. 31, No. 1 (janvier 1955), p. 48-60.

connaissance, été utilisés par d'autres chercheurs ayant travaillé sur la région de Deir ez-Zor. Par contre, l'étude de Lewis est elle-même abondamment citée dans les recherches ultérieures, preuve incontestable de l'importance et de la nature unique de son travail. Plus précisément, le chapitre deux, *The Euphrates valley, the Fid'an and the Turks, 1840-1900* (pages 25 à 37), traite spécifiquement de l'histoire de la région de Deir. On y retrouve principalement l'histoire événementielle de cette région et, de ce fait, l'étude de Lewis est l'une des rares sources sur les principaux événements militaires et administratifs en lien direct avec la création et le renforcement du sandjak de Zor. Lewis s'intéressant essentiellement à l'évolution des zones cultivées par rapport au territoire de nomadisme, il n'est pas surprenant que ces événements importants constituent le plus gros de l'information contenue dans ses recherches. En effet, pour Lewis il semble que la présence de l'État soit le facteur déterminant dans l'augmentation des terres agricoles en Syrie.

D'autres auteurs se sont intéressés à certaines régions comprises sur le territoire du sandjak de Zor. C'est le cas de Françoise Métral qui s'est penchée sur le cas de Sukna et plus généralement sur les villes oasis de la Palmyrène⁸. Notons aussi le travail de Myriam Ababsa sur la ville de Raqqa⁹. Attachée administrativement à Alep en 1885¹⁰, Raqqa a néanmoins longtemps partagé une histoire commune avec la vallée du Zor à laquelle elle est géographiquement liée.

En ce qui concerne l'évolution et la distribution de la population du Moyen-Euphrate, on consultera *Étude historico-géographique de la Gezire supérieure*, article court,

⁸ Voir entre autres : Françoise Métral. « Changements dans les Routes et les Flux Commerciaux du Désert Syrien 1870-1920 : Le Sort Incertain des Oasis du Nord de la Palmyrène » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 29-52.

⁹ Myriam Ababsa. *Raqqa : territoires et pratiques sociales d'une ville syrienne*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, 2009.

¹⁰ *Ibid.*, p. 30.

mais très complet de Wolf Hütteroth pour le XVI^e siècle¹¹. Pour ce qui est de la longue durée, on appréciera les données archéologiques, archéobotaniques, numismatiques et autres présentées dans *Peuplement rural et aménagement hydroagricoles dans la moyenne vallée de l'Euphrate fin VII^e – XIX^e siècle*, ouvrage dirigé par Sophie Berthier¹². Pour la période à l'étude, nous avons particulièrement utilisé les données présentées par l'anthropologue Olivier D'Hont¹³.

Comme on peut le constater, l'historiographie sur la région de Deir est plutôt ténue. Il est par contre possible de trouver de nombreux autres ouvrages d'intérêt étant donné le nombre et la variété des aspects soulevés par notre problématique. L'un de ces aspects est le contexte historique derrière les réformes qui ont donné leur nom à la période à l'étude : l'âge des Tanzimat. Les réformes elles-mêmes sont bien connues et donc, il ne s'agira pas d'en faire le récit, mais plutôt de comprendre l'impact de ces réformes sur la zone à l'étude. On tentera de répondre à des questions comme : À quel point les réformes ont pu être appliquées par les fonctionnaires du sandjak de Zor? Quelle part de la population a été touchée directement par ces réformes? Comment ont-elles été perçues? En résumé, nous voulons répondre à cette question essentielle : comment faut-il comprendre les Tanzimat dans un contexte régional? Cette question est primordiale, dans la mesure où les Tanzimat n'ont jamais été appliquées de manière uniforme dans l'Empire. Bien répondre à ces questions reste par contre un travail fort ardu.

¹¹ Wolf Hütteroth. « Étude historico-géographique de la Gezire supérieure », dans *Bulletin d'études orientales*, Vol. 41/42 (1989-90), p. 59-63.

¹² Sophie Berthier (dir.). *Peuplement rural et aménagement hydroagricoles dans la moyenne vallée de l'Euphrate fin VII^e – XIX^e siècle*, Institut français d'études arabes de Damas, Damas, 2001.

¹³ Olivier D'Hont, « Mode d'accès aux ressources des populations rurales de la Moyenne vallée de l'Euphrate entre le VII^e et le XIX^e siècle : propositions » dans Sophie Berthier (dir.). *Peuplement rural et aménagement hydroagricoles dans la moyenne vallée de l'Euphrate fin VII^e – XIX^e siècle*, Institut français d'études arabes de Damas, Damas, 2001, p. 485-535.

La littérature sur les Tanzimat et plus généralement sur le XIXe siècle ottoman est abondante. La quatrième partie de l'incontournable *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*¹⁴, rédigée par Donald Quataert, est une mine d'informations sur le XIXe siècle. Cet ouvrage fournit une base solide sur l'essentiel de l'histoire sociale et économique de l'Empire ottoman, ce qui est plutôt rare, mais indispensable pour comprendre l'histoire de la province de Zor dans un contexte plus global. Dans la même veine, *The Well-Protected Domains* de Selim Deringil¹⁵, *Ottoman Orientalism* de Ussama Makdisi¹⁶ et *Abdülhamid II le sultan calife* de François Georgeon¹⁷ traitent des politiques et des idéologies prévalant sous le régime hamidien (1876-1909). On y retrouve une discussion sur les fondements idéologiques généraux derrière les réformes de la période, sujet sur lequel nous reviendront, mais aussi de l'information sur des points d'intérêt non négligeables touchant plus spécifiquement la zone à l'étude, comme par exemple la création de l'école tribale à Istanbul. Cette école était destinée à recevoir les fils des chefs tribaux et visait certaines provinces en particulier, dont le sandjak de Zor¹⁸. À ce sujet on lira *Aşiret Mektebi: Abdülhamid II's School for Tribes (1892-1907)*¹⁹ de Eugene Rogan. L'article de Rogan nous informe sur les objectifs de l'école tribale, son curriculum, les débouchés pour ses étudiants et bien d'autres éléments forts instructifs. On y trouve, par exemple, un tableau représentant les 86 premiers étudiants de l'école, dans lequel on peut constater la présence de cinq étudiants en provenance du sandjak de Zor²⁰.

¹⁴ Donald Quataert. « Part IV. The Age of Reforms, 1812-1914 » dans Halil İnalçık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994.

¹⁵ Selim Deringil. *The Well-Protected Domains, Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire 1876-1909*, I.B. Tauris, New York, 1998.

¹⁶ Ussama Makdisi. « Ottoman Orientalism » dans *The American Historical Review*, Vol. 107, No. 3 (juin 2002), p. 768-796.

¹⁷ François Georgeon. *Abdülhamid II le sultan calife*, Fayard, Paris, 2003. La section sur les provinces est particulièrement intéressante à ce propos.

¹⁸ Deringil, p. 101.

¹⁹ Eugene L. Rogan. « Aşiret Mektebi: Abdülhamid II's School for Tribes (1892-1907) », dans *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 28, No. 1 (février 1996), p. 83-107.

²⁰ *Ibid.*, p. 88.

Que Deir ez-Zor soit touché par les politiques tribales de l'Empire n'a rien d'étonnant : les tribus bédouines, principalement nomades, ont longtemps fait partie intégrante de la dynamique régionale. S'intéresser à la question tribale est donc essentiel pour comprendre l'histoire de la province de Zor, d'autant plus que les tribus, comme pouvoirs locaux, étaient un défi direct lancé à l'autorité étatique dans de nombreuses régions de l'Empire ottoman. *A Moveable Empire* de Reşat Kasaba²¹ est une addition récente à l'historiographie des groupes mobiles dans l'Empire ottoman. Kasaba étudie la mobilité et sa perception par les élites ottomanes. On peut constater un changement total de paradigme entre les débuts de l'État ottoman et les derniers siècles de l'Empire : d'une mobilité encouragée à une mobilité contrôlée. C'est dans cette optique qu'il faut voir les politiques tribales de l'Empire ottoman au XIXe siècle. Sur les tribus de la région à l'étude, on lira l'article de Touvia Ashkenazi sur le groupe des Aneze²². Les nombreuses tribus sont mentionnées à plusieurs reprises dans la plupart des monographies traitant de la Syrie à partir de la fin du XVIIIe siècle. Cependant, la recherche d'études sur ces tribus à l'époque ottomane s'est avérée plutôt décevante. On retrouvera beaucoup de données pertinentes dans le travail de Norman Lewis²³, lui-même principalement basé sur l'information rapportée par les voyageurs européens²⁴. Il existe tout de même une étude sur les tribus semi-nomades de la région²⁵. Cette étude ethnographique date un peu et ne porte pas trop sur les événements qui nous intéressent, mais donne une bonne vue d'ensemble de la tribu des Ageydat vers la fin de l'Empire ottoman.

²¹ Reşat Kasaba. *A Moveable Empire, Ottoman Nomads, Migrants & Refugees*, University of Washington Press, Seattle, 2009.

²² Touvia Ashkenazi. « The 'Anazah Tribes », dans *Southwestern Journal of Anthropology*, Vol. 4, No. 2 (été 1948), p. 222-239.

²³ Lewis (2009).

²⁴ Voir le point B) Sources.

²⁵ H. Charles. *Tribus moutonnières du Moyen-Euphrate*, Institut français du Proche-Orient, Damas, 1939.

Mentionnons aussi plusieurs études sur la Syrie à l'époque des Tanzimat : *The Ottomans in Syria, a History of Justice and Oppression* de Dick Douwes²⁶ et *Reform in Syria and Palestine, 1840-1861: the Impact of the Tanzimat on Politics and Society* de Moshe Ma'oz²⁷, deux ouvrages généraux sur la question. Sur certains points particuliers, des articles comme celui de Diab et Wahlin, *The Geography of Education in Syria in 1882. With a Translation of "Education in Syria" by Shahin Makarius, 1883*²⁸, et celui de Thomas Philipp, *Bilad al-Sham in the Modern Period: Integration into the Ottoman Empire and New Relations with Europe*²⁹, doivent être mentionnés. Le premier article traite de la question de la réforme de l'éducation en Syrie, point important des Tanzimat, alors que le second explore l'évolution de la vision et des relations entretenues entre les Syriens et l'État ottoman et ses représentants, mais aussi avec les Européens. L'article de Kemal Karpat sur les recensements³⁰ est aussi digne de mention. On y trouve une étude sur l'évolution des méthodes de recensements et plus particulièrement sur les fondements idéologiques nouveaux qui les amènent à évoluer.

Enfin, à titre comparatif, on notera l'étude de Rogan sur la Transjordanie ottomane³¹. En temps que région périphérique, la Transjordanie attire l'attention des Ottomans durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Rogan donne plusieurs raisons pour cela. D'une part, l'État veut étendre les zones cultivées et par le fait même ses

²⁶ Dick Douwes. *The Ottomans in Syria, a History of Justice and Oppression*, I.B. Tauris, New York, 2000.

²⁷ Moshe Ma'oz. *Ottoman Reform in Syria and Palestine, 1840-1861: the Impact of the Tanzimat on Politics and Society*, Oxford University Press, London, 1968.

²⁸ Henry Diab et Lars Wahlin. « The Geography of Education in Syria in 1882. With a Translation of "Education in Syria" by Shahin Makarius, 1883 », dans *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, Vol. 65, No. 2 (1983), p. 105-128.

²⁹ Thomas Philipp. « Bilad al-Sham in the Modern Period: Integration into the Ottoman Empire and New Relations with Europe », dans *Arabica*, Vol. 51, No. 4 (octobre 2004), p. 401-418.

³⁰ Kemal H. Karpat. « Ottoman Population Records and the Census of 1881/82-1893 », dans *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 9, No. 3 (octobre 1978), p. 237-274.

³¹ Eugene L. Rogan. *Frontiers of the State in the Late Ottoman Empire: Transjordan, 1850-1921*, Cambridge Middle East Studies, Cambridge, 2002.

revenus, d'autre part, il cherche à mieux connecter la Syrie au Hedjaz, région importante pour l'Empire. Plusieurs autres parallèles peuvent être faits entre le Zor et la Transjordanie, comme nous le verrons.

En conclusion de ce bref bilan historiographique, il faut bien entendu souligner les limites linguistiques qui nous ont contraint à limiter l'étendue de nos recherches, autant pour ce qui est de l'historiographie du sujet que des sources utilisées. Les deux principales absentes sont évidemment les études écrites en allemand et en arabe. Il est sûr que plusieurs recherches allemandes ont dû toucher notre sujet de manière plus ou moins directe. Cependant, l'étude des bibliographies des ouvrages que nous avons consultés ne nous a pas révélé de titres semblant faire directement référence à la zone à l'étude. Nous n'avons pas vu non plus d'ouvrages en turc susceptibles de nous apporter des précisions importantes sur la zone à l'étude.

B) SOURCES

On peut diviser les sources disponibles pour faire l'histoire de la province de Zor en trois principales catégories, selon leur origine : les sources locales (officielles ou non), les sources ottomanes conservées en dehors du sandjak (surtout d'origine gouvernementale) et les sources étrangères, dans ce cas exclusivement européennes³².

Les sources d'origine locale sont sans doute les plus rares des trois catégories. Jean Hannyoyer a eu recours abondamment à ce type de sources dans l'ensemble de ses recherches. Parmi ces sources, on note l'utilisation de nombreux manuscrits, œuvres de citoyens de Deir pour la plupart, qu'il a pu analyser grâce à ses contacts avec la population locale et parfois avec les auteurs eux-mêmes³³. Les archives de Deir, comprenant à l'origine les premiers documents administratifs du sandjak, auraient été détruites en grande partie durant la Première Guerre mondiale. Par contre, l'étude d'un savant turc, Chams ed-Din Sami, et celle du français Vital Cuinet³⁴, publiées respectivement en 1895 et 1891, donnent des données similaires et « s'inspirent très certainement des résultats des premiers documents administratifs sur la région », probablement de documents officiels comme les *salname* produits à cette époque³⁵. Il est tout de même difficile de vérifier ces allégations, tout comme le sort des archives de Deir ne peut être confirmé. La destruction des archives, ou du moins leur disparition ou leur égarement, est rapportée par Hannyoyer. En considérant le fait qu'il ait lui-même séjourné sur place et ait côtoyé activement la population locale, il est peu probable qu'il n'ait pas essayé de consulter les archives d'époque ottomane.

³² À notre connaissance, il n'existe pas de sources étrangères sur cette province en dehors de celles écrites par des Européens.

³³ Hannyoyer (1982). P. 19-20

³⁴ Vital Cuinet. *La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique descriptive et raisonnées de chaque province de l'Asie-mineure. Tome deuxième*, Éditeur Ernest Leroux, Paris, 1891.

³⁵ Hannyoyer (1982). P. 13-14.

Cependant, on ne peut exclure l'hypothèse que ces archives aient été détruites, ou n'aient simplement jamais réellement existé...

Quoi qu'il en soit, aucune source locale ne fera l'objet d'analyse dans la recherche que nous proposons. D'une part la barrière linguistique créée par ces sources, écrites pour la majorité en arabe, et d'autre part leur inaccessibilité physique sont à blâmer³⁶. Il faudra en conséquence se fier aux analyses des chercheurs qui se sont penchés sur ces sources précédemment.

Si les archives administratives conservées à Deir nous sont inaccessibles, il n'en est pas de même pour celles conservées dans d'autres villes de l'Empire ottoman. Les documents les plus accessibles et aussi les plus nombreux sont ceux situés aux archives ottomanes de la *Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü* (Direction générale des archives d'État ministérielles). Ces archives sont situées à Istanbul en Turquie et forment l'un des plus importants fonds d'archives du pays. Étant donné la nature de la recherche que nous avons entreprise, les documents conservés aux archives de l'ancienne capitale ottomane peuvent nous éclairer sur les rapports entretenus entre l'État ottoman et la jeune province de Zor. C'est pour cette raison que ces sources seront analysées dans notre mémoire. Étonnamment, ces sources ne semblent jamais avoir été utilisées de manière significative par les chercheurs ayant travaillé sur la région de Deir ez-Zor. L'une des causes de cela est sans doute liée au fait que les archives ottomanes n'ont été ouvertes aux chercheurs étrangers que récemment. Comme plusieurs des recherches citées précédemment ont été réalisées avant les années 1990, il est fort possible que l'accès aux sources ottomanes n'ait pas été possible. De plus, comme ces recherches ont surtout eu un point de vue local, il n'était peut-être pas nécessaire d'avoir recours aux archives de l'ancienne capitale. Peu importe les raisons derrière l'absence de ces sources dans l'historiographie de

³⁶ Rappelons qu'au moment où a été écrit cette recherche (automne 2012 à été 2014), la Syrie est toujours en situation d'instabilité politique.

cette région jusqu'à maintenant, cela rend le travail que nous proposons de faire encore plus intéressant et nécessaire.

Lors d'un séjour de recherche à Istanbul³⁷, nous avons récolté les copies électroniques d'une cinquantaine de dossiers d'archives de la Başbakanlık. Chaque dossier se compose d'un ou de plusieurs documents ottomans³⁸. Ces documents concernent le sandjak de Zor entre 1875, année du plus ancien document retrouvé, et la Première Guerre mondiale. Nous avons délibérément choisi d'écarter la majorité des documents créés durant la guerre en raison de leur abondance et du peu de chance d'y trouver des données d'intérêt, d'une part à cause des préoccupations différentes de l'État ottoman en temps de guerre³⁹, d'autre part en raison de l'éloignement temporel avec la création du sandjak et donc, de l'objet à l'étude. Bien que les documents utilisés dans notre mémoire proviennent de fonds variés, la majorité d'entre eux se trouvent sous l'identification DH, code servant à identifier le ministère de l'Intérieur (*Dahiliye Nezareti*). Rien de bien étonnant puisque nombre de nos documents étaient directement adressés à ce ministère, ministère qui s'occupait évidemment de nombreuses affaires provinciales⁴⁰. Il faut tout de même souligner que seulement une minorité des documents ramenés de Turquie ont été entièrement traduits, analysés et utilisés dans notre recherche. En effet, considérant le travail considérable nécessaire derrière la compréhension de ces derniers, une sélection a dû être faite. Nous avons choisi les documents les plus simples et les plus susceptibles d'apporter des réponses à notre problématique et d'enrichir les connaissances sur cette grande inconnue qu'est la province de Zor.

³⁷ Ce séjour a été effectué à l'hiver 2012, plus précisément du début de février à la fin avril.

³⁸ En général, les dossiers comportent un seul ou quelques documents, mais certains dossiers peuvent contenir plus d'une trentaine de documents différents.

³⁹ Deir fut entre autres une destination importante des convois d'Arméniens durant la Guerre.

⁴⁰ Necati Aktaş et al. *Başbakanlık Osmanlı Arşivi Rehberi*, T. C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü : Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, Istanbul, 2000.

Les sources d'origine européenne qui peuvent nous renseigner sur l'histoire du sandjak de Zor sont nombreuses. Bien qu'il ne semble jamais y avoir eu de consulat européen à Deir, les rapports consulaires peuvent nous informer sur le Zor comme nous le prouvent les recherches de Norman Lewis. Quelques-uns de ces rapports ont été utilisés dans notre mémoire. Les versions électroniques de quelques pages de ces derniers nous ont été fournies par notre directeur de maîtrise, Stefan Winter, qui les a acquis lors de recherches précédentes au Royaume-Uni. Beaucoup plus accessibles, les récits de voyageurs sont aussi des sources intéressantes. Les livres du Comte de Perthuis⁴¹ et de Lady Anne Blunt⁴² en sont de bons exemples. Si le voyage de Lady Blunt et de son mari, effectué durant l'hiver 1877-1878, est essentiellement de nature touristique⁴³, celui de Perthuis, effectué en 1866, est beaucoup plus intéressé. Dans son introduction il écrit :

Des intérêts importants m'ont appelé en Syrie, où j'ai séjourné pendant huit ans. Ces intérêts souffraient de la rupture de très anciens pactes de fraternité et de protection, à l'abri desquels les marchands et les chefs chameliers de Damas et de Bagdad pouvaient, en toute sécurité, faire prendre à leurs caravanes la voie plus courte par le désert, à condition de payer un droit de péage tarifé aux Arabes Bédouins indépendants qui l'occupent⁴⁴.

C'est donc comme représentant des marchands caravaniers que Perthuis est amené à rencontrer les différentes tribus du désert syrien afin de renouer l'ancien « pacte du désert »⁴⁵. Cette situation mérite d'être soulevée, car aucun auteur ne semble s'y être intéressé et de plus, ce point touche notre problématique, nous y reviendrons. Ceci n'est qu'un exemple de l'intérêt que peuvent avoir les récits de voyage cités

⁴¹ Comte de Perthuis. *Le désert de Syrie. L'Euphrate et la Mésopotamie*, Librairie Hachette, Paris, 1896.

⁴² Lady Anne Blunt. *Bedouin Tribes of the Euphrates*, Harper & Brothers, Publishers, New York, 1879.

⁴³ Si leur voyage est de nature plutôt touristique, il n'en demeure pas moins qu'ils sont fortement intéressés par le mode de vie bédouin et surtout par leurs chevaux, animal dont le couple fait l'élevage en Angleterre, et dont les descriptions des bêtes rencontrées parsèment l'ouvrage.

⁴⁴ Perthuis. P. VIII.

⁴⁵ *Ibid.* P. X-XI. À ce sujet, consulter le chapitre II.

précédemment. En effet, un regard neuf s'impose, d'autant plus qu'aucun chercheur ne s'est intéressé à ces récits sous l'angle que nous proposons. Pour le début du XIXe siècle, notons le livre de John Lewis Burckhardt⁴⁶ sur les tribus bédouines de la Syrie et le rapport du colonel Chesney⁴⁷ publié en deux volumes et portant sur l'expédition menée sur l'Euphrate et le Tigre afin de convenir sur la faisabilité d'un projet de transport maritime dans la région. Enfin, en ce qui concerne la fin de l'Empire ottoman, on lira les livres d'Alois Musil⁴⁸ et de Gertrude Bell⁴⁹.

⁴⁶ John Lewis Burckhardt. *Notes on the Bedouins and Wahabys*, Henry Colburn and Richard Bentley, Londres, 1830.

⁴⁷ Lieutenant-colonel Chesney. *The Expedition for the Survey of the Rivers Euphrates and Tigris*, Longman, Brown, Green and Longmans, Londres, 1850, 2 volumes.

⁴⁸ Alois Musil. *The Middle Euphrates, A Topographical Itinary*, The American Geographical Society, New York, 1927.

⁴⁹ Gertrude L. Bell. *Amurath to Amurath*, William Heinemann, Londres, 1911.

CHAPITRE I

LA CRÉATION DU SANDJAK DE ZOR AU MILIEU DU XIX^E SIÈCLE

La vallée de l'Euphrate syrien fut, durant la période ottomane, l'une des régions à la marge de l'Empire. Non pas par son positionnement géographique, étant située entre les vilayets de Syrie (Alep et Damas) et ceux de Mésopotamie (Bagdad et Mossoul), mais bien à cause de son climat aride, voir désertique, et de la présence de nombreuses tribus nomades. La présence de l'État dans cette région fut donc historiquement très faible. Si certains auteurs considèrent que les provinces syriennes faisaient partie des provinces les mieux intégrées au monde ottoman, ils ne devaient sans doute pas spécifiquement parler du Zor⁵⁰.

Le Zor intégra très probablement l'Empire ottoman au cours du XVI^e siècle. On ne dispose pas de date précise à ce sujet, mais on peut supposer que le Zor ne devint ottoman qu'après la consolidation du pouvoir ottoman à la fin des campagnes en Mésopotamie, à l'instar de la région voisine de Raqqa, comme le suggère Winter⁵¹. Au XVI^e siècle, la région est particulièrement déserte. La vallée du Khabur semble n'être occupée que par des tribus, probablement semi-nomades, alors que celle de l'Euphrate n'est cultivée que dans les environs de Deir et des petites bourgades d'Aşara et de Sebha⁵². Pourtant, la ville, ou plutôt le village de Deir ez-Zor est gouverné par les Ottomans. En 1574, « le savant Rodolphe [*sic*] s'arrêtait déjà dans une petite ville commandée par les Turcs et les Arabes, aux maisons construites sur un tell, ceinturé d'un mur et d'une digue [...]. Le voyageur dut acquitter un droit de

⁵⁰ Voir entre autres Philipp, p. 407.

⁵¹ Stefan H. Winter. « The Province of Raqqa under Ottoman Rule, 1535-1800; A Preliminary Study », dans *Journal of Near Eastern studies*, Vol. 68, No. 4 (octobre 2009), p. 255.

⁵² Hütteroth, p. 61; Barout, p.107.

séjour à un fonctionnaire arménien »⁵³. Le père jésuite Filyut, qui passe à Deir en 1696, mentionne lui aussi que le village est commandé par un bey arabe qui gouverne au nom du sultan. Deir est alors le centre d'une circonscription administrative dépendante de Diyarbakir⁵⁴. Quant à lui, le consul Joseph Rousseau qui passe à Deir en 1809, décrit l'endroit comme un « misérable village de quelques huttes d'Arabes nominalement sujets du Pacha de Bagdad »⁵⁵. Sans doute à l'instar de la région voisine de Raqqa⁵⁶, la présence de l'État dans une région périphérique comme le Moyen-Euphrate diminue considérablement durant les périodes de décentralisation comme le XVIIe siècle et la seconde moitié du siècle suivant.

Le Zor a changé à plusieurs reprises de circonscription administrative et de statut durant la période ottomane, étant parfois lié à Raqqa ou Diyarbakir, comme le rapportent certains voyageurs et des documents officiels ottomans⁵⁷. Au milieu du XIXe siècle, peu de temps avant la transformation de la région en sandjak indépendant, elle est sous la domination d'Alep. C'est ce que confirme le colonel Chesney qui a navigué sur l'Euphrate et a voyagé dans la région entre les années 1835 et 1837. En effet, en décrivant la limite orientale de la province, il conclut par : « it includes the town of Deir and the bank of the Euphrates below that place »⁵⁸. Cette information est contredite par Lewis qui place Deir dans la juridiction de Bagdad en 1835⁵⁹. On peut donc se demander si Chesney fait erreur, ou s'il mentionne la situation telle qu'elle est au moment de la parution de son étude (1850). Il donne aussi une brève description de Deir assez intéressante pour être citée

⁵³ Hannyoy (1993). P. 115.

⁵⁴ Hannyoy (1993), p. 117; Barout, p. 107.

⁵⁵ Hannyoy (1993), p. 117.

⁵⁶ Winter, p. 267.

⁵⁷ Andreas Birken. *Die Provinzen des Osmanischen Reiches*, Dr. Ludwig Reichert, Wiesbaden, 1976, p. 187; 201; 239.

⁵⁸ Chesney (volume 1), p. 410.

⁵⁹ Lewis (2009), p. 214.

intégralement, puisque c'est la dernière description qui nous est connue de la ville avant les événements qui nous intéressent :

This ancient town contains about 1000 houses, covering an elevated, conical hill, which rises from the right bank, opposite to the eastern extremity of an island, situated between the river and an artificial canal. The latter has been excavated, for the purpose of cutting off the sweep made here by the Euphrates to the eastward; and it is so well adapted for navigation, that both our steamers passed through it without any difficulty⁶⁰.

On peut donc estimer la population de la ville à environ 4000 habitants dans les années 1830, chiffre qui nous sera utile pour comparer avec les données postérieures.

Paru en 1850, l'imposante étude du colonel Chesney ne mentionne pas que, lors de son voyage, la Syrie est sous occupation égyptienne, ce qui pourrait expliquer la confusion quant à l'appartenance de Deir à Bagdad ou Alep. En effet, entre 1831 et 1840, la Syrie est gouvernée par Ibrahim Paşa. L'occupation égyptienne est habituellement considérée comme le début de l'application des réformes en Syrie, mais aussi comme point de départ de l'utilisation de Deir en tant que place forte de la vallée de l'Euphrate. C'est en octobre 1835 qu'une petite expédition égyptienne atteint Deir et occupe la ville. Durant les cinq années suivantes, Deir sert de point de contrôle dont le principal rôle est de surveiller les tribus nomades de la région. Cependant, le chaos qui suit le retrait égyptien incite les tribus à reprendre le contrôle de la vallée et les troupes ottomanes doivent abandonner Deir dès 1841⁶¹.

La lutte contre les Bédouins ne s'arrêta pas en 1841, mais le Zor, dorénavant sous la juridiction d'Alep, disparut des radars ottomans pour une dizaine d'années, jusqu'à ce

⁶⁰ Chesney (volume 1), p. 49.

⁶¹ Lewis (2009), p. 25.

que Deir soit choisi par Kıbrıslı Paşa, alors gouverneur d'Alep puis *serasker*⁶² de Syrie, pour servir de base à une nouvelle ligne de fortification ceinturant les limites du désert (1851-1852). Le projet fut retardé par la rébellion druze de 1852, mais en 1854 le *mutasarrıflık* de Zor, avec Deir comme centre, voit officiellement le jour. Un notable aleppin en est nommé gouverneur : Yusuf Bey Sharif. Personnage bien connu pour son rôle lors de la rébellion d'Alep de 1850, son alliance avec le gouvernement pourrait expliquer sa nomination et son élévation au rang de pacha. En 1855, le consul par interim Barker, en poste à Alep, mentionne : « Yusuf Pacha Sherrarif has left for the "Zor" with irregular troops to act against the Arabs and protect the banks of the Euphrates [...] »⁶³. Quoi qu'il en soit, Yusuf Paşa ne se rendra jamais jusqu'au siège de sa circonscription, et doit se contenter de fortifier les alentours de Meskene⁶⁴.

Trois campagnes successives, la première en 1857, la seconde en 1858 et la dernière en 1864, permettent d'assurer l'accès à Deir. La campagne de 1857, sous le commandement d'Asmi Paşa, est menée contre l'importante tribu des Fidan. La défaite de ces derniers permet de sécuriser une zone plus large à l'est de Meskene⁶⁵. Blunt rapporte une version différente de l'histoire : les forces d'Asmi Paşa ne seraient pas parvenues à mettre la main sur les Fidan, ni sur leurs troupeaux, et serait retournées bredouilles à Alep. La présence de ces deux versions divergentes ne serait pas si étrange si ce n'était du fait qu'elles semblent venir de la même source ! En effet, la première version rapportée par Lewis vient des documents consulaires écrits par le consul Skene en 1857 et celle de Blunt du récit que lui en fait Mr. S., le consul britannique lors de son passage à Alep en 1877. Ce Mr. S., invité à se joindre à l'expédition de 1857 par Asmi Paşa comme témoin des prouesses militaires de ce dernier, n'est autre que Skene. On ne peut que supposer que les années passant, et

⁶² Le terme *serasker* désigne un chef militaire, dans notre cas, le commandant de la Cinquième Armée impériale, celle de Syrie.

⁶³ F.O. 78/1118, Barker, 22 mai 1855.

⁶⁴ Birken, p. 239; Ma'oz, p. 141; Lewis (2009), p. 26-28.

⁶⁵ Lewis (2009), p. 28.

l'amitié du consul avec le chef fidan Jeddan grandissant, l'auront amené à modérer ses propos⁶⁶. L'expédition de 1858 est conduite par le *serasker* Omar Paşa et a pour objectif de mater les tribus et de rouvrir la route de l'Euphrate. Elle se rendra à Deir, qui est assiégée et conquise, mais ne semble pas avoir eu l'effet escompté, puisque quelques années plus tard, une expédition aux visées similaires est à nouveau entreprise (1864). Dirigée par Suraya Paşa, gouverneur d'Alep, elle réussira à installer une garnison permanente à Deir⁶⁷.

Les années 1864-1870 marquent un tournant important pour l'histoire de Deir. D'une part, après l'occupation égyptienne et les troubles qui suivent le retrait de la garnison ottomane à Deir, la ville revient définitivement sous contrôle ottoman, et ce, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. D'autre part, c'est peut-être en 1865 que le sandjak de Zor passe sous le contrôle direct de la Porte, qu'il devient un sandjak « indépendant ». Cette notion de sandjak indépendant mérite qu'on s'y attarde, puisqu'elle est un trait caractéristique de la région à l'étude. Normalement, le terme de sandjak désigne une sous-division d'un vilayet, terme lui-même habituellement traduit par « province ». Comme les vilayets, les sandjaks indépendants n'ont aucun autre palier de gouvernement entre eux et la capitale. Ces sandjaks sont, contrairement à ce que laisse penser leur nom, étroitement dépendants de la capitale, « soit pour des raisons de proximité - par exemple, le *sancak* d'Izmit -, soit pour des raisons stratégiques - comme le *sancak* de Biga dans les Dardanelles -, soit encore pour des raisons politiques et diplomatiques comme c'est le cas de celui de Jérusalem »⁶⁸. S'il fallait choisir la raison la plus plausible pour l'indépendance de Zor parmi ces trois dernières, il ne fait aucun doute que les raisons stratégiques seraient les plus plausibles. La seule explication du statut particulier du sandjak de

⁶⁶ Lewis (2009), p. 28; 215. Blunt, p. 38-39.

⁶⁷ Cuinet, p. 275; Lewis (2009), p. 28; Hannover (1989-1990), p. 123.

⁶⁸ Georgeon, p. 171.

Zor nous vient de *La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique descriptive et raisonnées de chaque province de l'Asie-mineure* de Vital Cuinet :

[...] le gouverneur du sandjak de Zor, Arslan-Pacha, sollicita du gouvernement la faveur d'être placé sous la dépendance directe du ministère de l'Intérieur. Cette faveur, qui lui fut aussitôt accordée, lui permit de mettre à exécution, au moment voulu et sans perdre un temps précieux, plusieurs sages mesures qu'il appliqua avec fermeté, afin d'asseoir sur des bases solides la sécurité et le bon ordre récemment recouverts⁶⁹.

Cette explication semble être confirmée par le document ottoman que nous présentons au chapitre VI, bien qu'il ne mentionne pas de dates précises à ce sujet⁷⁰. Arslan Paşa, qui succède à Husni Paşa vraisemblablement vers 1865, est l'un des premiers gouverneurs du Zor et est principalement connu pour son zèle dans les entreprises visant à contrer les nomades, point sur lequel nous reviendront dans le chapitre suivant⁷¹. Le comte de Perthuis offre une description de Deir durant les premières années de l'occupation ottomane de la ville :

Dheir est une très ancienne ville, bâtie sur une colline conique au bord de l'Euphrate, en face d'une grande île formée par un canal artificiel, creusé pour détourner le courant de la rive gauche du fleuve dont il affouillait les berges. Occupée par une assez forte garnison, sa situation au centre du Zôr, contrée réputée pour sa fertilité et la moins dépeuplée de la vallée qu'elle commande, en fait un poste stratégique important, très avancé en flèche entre les deux déserts et à égale distance environ d'Alep, de Damas, de Mardin et de Bagdad.

Cette ville est aussi une place d'entrepôt et de commerce. Sa population, entièrement musulmane, est sans fanatisme aucun, active et industrielle, généralement dans l'aisance, hospitalière et serviable. Elle fait, avec les fellahs des environs et avec les nomades des déserts voisins, beaucoup d'affaires et un trafic par échanges très prospère, de marchandises

⁶⁹ Cuinet, p. 275-276.

⁷⁰ A.MKT.MHM 481 33, 5 L 1293.

⁷¹ Hannover (1989-1990), p. 123.

d'importation, de blés et farines, ainsi que de pâtes alimentaires, articles de sellerie et de ferronnerie, produits de l'industrie locale⁷².

De passage à Deir en 1866, Perthuis n'y rencontre pas un pacha, mais bien un certain colonel Ali Bey qui semble commander la place⁷³. Il n'est pas impossible que Perthuis n'ait pas rencontré le vrai gouverneur de l'endroit, soit parce que celui-ci n'était pas présent lors de son passage, soit à cause d'une erreur de Perthuis quant au rôle de l'officier qu'il rencontre. Il est par contre plus probable que certaines dates et certains faits rapportés précédemment ne soit pas totalement véridiques, surtout l'année d'indépendance du Zor et peut-être le fait qu'Arslan Paşa en soit l'instigateur. Effectivement, en oubliant 1865 comme date d'indépendance et en reportant l'arrivée des pachas à la fin des années 1860, on peut réconcilier les diverses données. La notice biographique d'un certain Husni Paşa, contenue dans le *Sicill-i Osmanî*, nous incite à croire les dires de Perthuis⁷⁴. Cette notice nous apprend deux choses d'intérêt : d'une part, ce pacha a fait son service militaire, comme nombre d'officiels ottomans, d'autre part, il est décédé en 1286, probablement en poste dans la province de Zor. 1286 de l'Hégire correspondant à 1869-1870, l'assimilation avec le Husni Pacha mentionné précédemment comme prédécesseur d'Arslan ne paraît pas impossible. De plus, sa mort est rapportée par Hannover comme étant survenue rapidement et il ajoute que le pacha fut enterré sur place, au centre de la ville, ce qui correspondrait assez bien aux informations contenues dans cette notice⁷⁵. Lewis mentionne qu'un Gouvernorat du désert fut créé en 1868, puis fusionné avec celui de Deir ez-Zor en 1870 pour créer un nouveau sandjak comprenant la vallée de l'Euphrate, la Jazirah et une partie du désert syrien (au sud de l'Euphrate)⁷⁶. Barout parle lui aussi de l'indépendance de la région : « en raison de l'étendue du sandjak et

⁷² Perthuis, p. 157-158.

⁷³ *Ibid.*, p. 158.

⁷⁴ Mehmed Süreyya (m. 1909). *Sicill-i Osmanî*, édité par Nuri Akbayer et Seyit Ali Kahraman, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, Istanbul, 1996, p. 732.

⁷⁵ Hannover (1989-1990), p. 123.

⁷⁶ Lewis (2009), p. 30.

de la nécessité d'une intervention administrative directe du gouvernement pour développer et contrôler la sécurité, il est transformé à la fin de 1870 en une *moutasarriyya* rattachée au gouvernement central »⁷⁷. Il est donc possible de faire correspondre l'arrivée d'Arslan, suite à la mort d'Husni, et le remaniement territorial de 1870, lequel serait effectivement cette soi-disant indépendance mentionnée par Cuinet. D'ailleurs, Lewis indique que la mort d'Arslan serait survenue en 1871, ce qui ne contredit pas notre théorie⁷⁸. De son côté, Alois Musil parle plutôt de la suspension d'Arslan et de son remplacement par un certain Omar Pacha, personnage que nous retrouvons dans le document présenté au chapitre VI⁷⁹. Finalement, Birken mentionne que l'indépendance du Zor commencerait à partir de 1874⁸⁰. Quoi qu'il en soit, au début des années 1870, Deir est le centre administratif du sandjak indépendant de Zor.

Quelle importance la nouvelle province occupait-elle sur l'échiquier ottoman? L'histoire des difficultés militaires de l'Empire au cours du XIXe siècle n'est plus à faire. Cependant, les pertes territoriales subies durant cette période ont eu pour effet de mettre au premier plan les provinces arabes de l'Empire. Cela devient particulièrement visible durant le règne du sultan Abdülhamid II (1876-1909). Dès 1886, les provinces arabes sont en première place dans l'annuaire officiel (*salname*). Les officiels affectés à ces provinces sont donc les mieux payés et habituellement, les plus compétents⁸¹. Il est désormais plus prestigieux d'être gouverneur de Damas que d'Edirne. Mais cela n'empêche sans doute pas la présence d'hommes compétents dans les années précédentes. Lors de leur second passage à Deir en 1878, les Blunt rencontrent le nouveau gouverneur de Bagdad, Kadderly Paşa, en chemin vers son poste. Cet homme, disciple de Midhat Paşa, est décrit comme « européenisé », et la

⁷⁷ Barout, p. 110-111.

⁷⁸ Lewis (2009), p. 32.

⁷⁹ Musil, p. 3.

⁸⁰ Birken, p. 239.

⁸¹ Georgeon, p. 183-184.

longue discussion avec les Blunt leur donne une vision très positive de ce personnage⁸². La supériorité du gouverneur de Bagdad sur celui de Deir, Hussein Paşa⁸³, ne peut être mieux illustrée :

An important consequence to us of this conversation was that it reinstated us in public estimation, and especially in that of Huseyn. He, as a mere *mutesharif* and an Aleppine, was treated with very scant courtesy by the valy, and in his own house only sat down by request, and on the edge of his chair, in the great man's presence. We, on the contrary, were given the best places on the divan, and conversed familiarly, and as long as we liked, in a foreign tongue which nobody understood, and which therefore made the more impression. For what Turkish is to Arabic, in public estimation, that French is to Turkish—the language of the superior race⁸⁴.

Rien de bien surprenant à ce que le gouverneur d'une province comme Bagdad, un vilayet important, soit un personnage mieux placé dans la hiérarchie qu'un gouverneur de sandjak, même indépendant. Malgré cela, ces derniers reçoivent le titre de pacha, ce qui n'est pas le cas normalement pour les gouverneurs de sandjaks. Perthuis parle déjà en 1866 du pacha de Deir, bien qu'il utilise cette expression sans mentionner le nom complet de la personne à qui il fait référence⁸⁵. Il ne s'agit pas d'un ajout imaginé par les voyageurs européens, puisqu'on retrouve effectivement ce titre chez les gouverneurs de Deir ez-Zor dans les documents ottomans. C'est le cas, entre autres, dans le document présenté dans le chapitre 6⁸⁶. Cependant, cette dignité a pu se perdre dans les dernières décennies ottomanes, puisqu'au moins un document ne fait plus référence à un pacha, mais bien à un bey : Celal Bey, *mutasarrif* de Zor⁸⁷. Il n'existe pas de liste des gouverneurs de Deir et, par conséquent, on ne peut que

⁸² Blunt, p. 253-255.

⁸³ « [...] Hussein Rachid Pacha al-Mudarres Zada (1827-1885), fils du Mufti d'Alep Hussein Effendi al-Mudarres, appartient à l'une des plus éminentes familles d'Alep. » : Barout, p. 116.

⁸⁴ Blunt, p. 255.

⁸⁵ Perthuis, p. 155.

⁸⁶ A.MKT MHM 481 33, 5 L 1293.

⁸⁷ DH.MTV 33/-1 100, 14 Z 1328.

poser la question à savoir si un changement de titre s'est effectivement fait à une date donnée, ou s'il s'agit d'un cas isolé.

Si les faits entourant la réoccupation du Zor par les Ottomans sont relativement bien connus, le contexte global dans lequel elle s'inscrit l'est en revanche beaucoup moins. Évidemment, le premier mot qui vient à l'esprit du lecteur informé lorsqu'on s'attarde sur le XIXe siècle ottoman est sans aucun doute Tanzimat. L'ère des Tanzimat (1839-1876), des réformes, est bien connue, et nous n'en ferons donc pas l'histoire ici. Par contre, il est intéressant de s'attarder sur l'implication qu'ont eue ces réformes dans un contexte plus régional. Ebubekir Ceylan, qui s'intéresse à la province de Bagdad, nous rappelle que les provinces arabes n'ont pas reçu autant d'attention des chercheurs que les provinces plus centrales en ce qui concerne l'application des Tanzimat⁸⁸. Sur ce point, on ne peut que lui donner raison. Il va sans dire que le Zor n'a pas obtenu de traitement de faveur dans ce domaine. Nous tenterons de remédier en partie à ce manque dans les prochains chapitres. Pour l'instant, une seule question doit être posée : les Tanzimat ont-ils joué un rôle dans le regain d'intérêt de l'État envers le Zor? On sait que les réformes n'ont pas été mises en application de façon uniforme à travers l'Empire. L'une des différences majeures fut l'année d'entrée en vigueur des réformes dans chaque province. Bien que l'ensemble de l'État ottoman entre officiellement dans les Tanzimat dès la proclamation de 1839, la réalité dépassa rarement la cérémonie officielle dans nombre de provinces éloignées. En effet, les provinces plus importantes étaient privilégiées. De plus, les diverses réformes furent mises en application de manière progressive dans l'ensemble des régions, commençant souvent par la création des nouvelles divisions administratives (*sandjak-kaza-nahiye*) et l'instauration de nouvelles institutions, dont les *meclis* sur lesquels nous reviendront au chapitre V. Par exemple, les premières réformes entrent en vigueur à Bagdad à partir de 1844, alors que cela ne se produit à Mossoul que vers

⁸⁸ Ebubekir Ceylan. *The Ottoman Origins of Modern Iraq: Political Reform, Modernisation and Development in the Nineteenth-Century Middle East*, I.B. Tauris, New York, 2011, p. 101.

1848⁸⁹. L'État avait ses priorités et le Zor ne devait probablement pas en faire partie. Rappelons que ce n'est que dans les années 1850 que les Ottomans commencèrent à essayer de reprendre le contrôle de la région. Après les autres régions de l'Empire, était-ce maintenant la suite logique des choses que d'intégrer le Zor à l'ordre nouveau? La question se pose.

Une chose est sûre, l'implication de l'État dans la gestion de ses rapports avec la région périphérique qu'est la Transjordanie semble similaire à ce qui se passe dans le Zor. Après les expéditions militaires des années 1850 qui n'ont que peu de résultats durables, la région se voit dotée des structures administratives issues des Tanzimat sous l'initiative du pacha de Damas après 1867. De plus, comme le fait remarquer Rogan, l'État s'appuie habituellement sur un centre de pouvoir pour établir son contrôle sur une région⁹⁰. On peut évidemment voir la similitude avec notre cas, puisque Deir est effectivement choisi par les Ottomans à ce titre.

La situation du Zor, autant comme région périphérique sur laquelle l'État réaffirme ses droits que comme sandjak indépendant, n'est pas unique dans l'âge des Tanzimat. Malgré le fait que ce nouvel âge était déjà bien amorcé au début des années 1850, mettre à l'œuvre des réformes dans le Zor ne devait pas être le plus grand souci des officiels ottomans, puisque, comme nous l'avons vu, il aura fallu encore plusieurs années pour y établir un contrôle effectif. Si on ne peut pas dire que les expéditions dans le Zor avaient pour but de moderniser la région, du moins pas au départ, il est clair que ramener la région plus directement sous le giron ottoman devait être un objectif important. De ce côté, la région à l'étude promettait un défi de taille sur lequel nous nous arrêterons au cours des deux prochains chapitres : le problème des tribus.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 103.

⁹⁰ Rogan (2002), p. 15-20.

Tableau 1.1 : Les districts du sandjak de Zor à l'époque des Tanzimat⁹¹

Kazas	Nahiyes	Villages
Deir ez-Zor	Sebha - Tadmor - Hokab	81
Aşara	Basra	34
Ras al-Ayn	-	24
Abu Kamal	-	19
		181 villages

⁹¹ Cuinet, p. 276.

CHAPITRE II

LES TRIBUS DU ZOR

La présence de populations nomades est l'un des principaux thèmes de l'histoire du Moyen-Orient et en particulier des zones périphériques de la Syrie. Entouré par le désert et les steppes, le Zor fut particulièrement touché par les vagues successives d'immigration nomade venant du sud. Mais qui sont ces nomades? On peut d'abord diviser les tribus en deux grands groupes : les tribus nomades et les tribus semi-nomades. Ces dernières se divisent en deux principales tribus comprises dans le sandjak de Zor : Ageydat et Beggara⁹². Ces tribus partagent un mode de vie fort différent de celui des nomades qui habitent le désert. Habitant dans la vallée de l'Euphrate en été, où elles pratiquent une maigre agriculture, elles montent dans les steppes en hiver avec leurs troupeaux de moutons. Ce mode d'accès aux ressources, appelé agropastoralisme nomade⁹³ par le chercheur Olivier D'Hont, semble avoir été pratiqué par la majorité de la population riveraine. Selon ce chercheur, ce mode d'accès aux ressources est caractéristique d'une insécurité chronique. En effet, « la nécessité pour le groupe d'assurer sa propre défense déporte vers les activités pastorales [et de plus, l]'élevage de grands troupeaux se prête bien à la coopération des individus dans des unités sociales [...] »⁹⁴. Le terme de « coopération » est particulièrement bien choisi dans ce contexte, puisque c'est quasiment uniquement de cette solidarité que sont constituées les tribus Ageydat et Beggara. En effet, ces tribus ne sont pas unies politiquement, ou encore par le sang, mais bien dans leur mode de

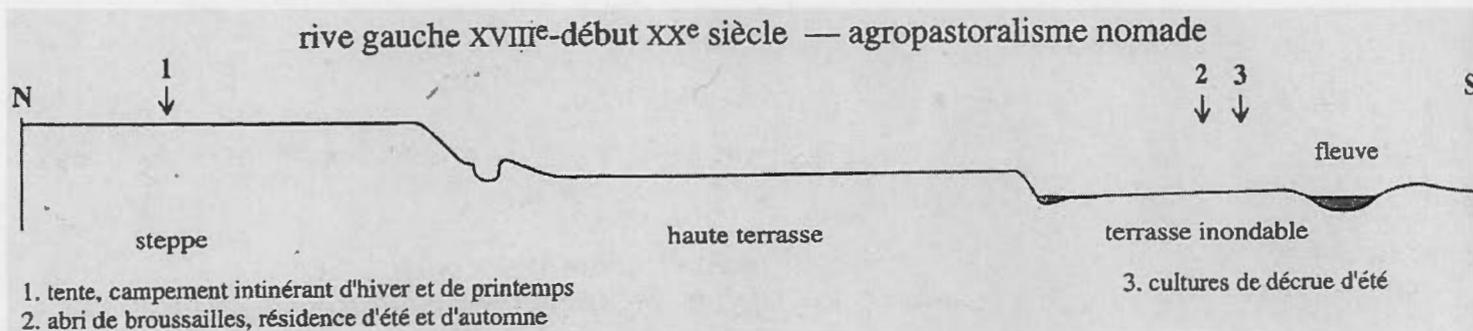
⁹² Il existe tout de même une grande quantité d'autres tribus semi-nomades dans la région, Ageydat et Beggara ne sont que les plus importantes numériquement, en particulier les premiers.

⁹³ « Le qualificatif nomade indique ici que les sites d'installation successives d'un même groupe ne se superposent pas année après année, même si certaines stations sont privilégiées près de zones de culture, de pâturages salés ou de foires en plein air » ; D'Hont, p. 527.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 528.

vie et dans leur besoin de sécurité face à leurs voisins beaucoup plus turbulents : les grandes tribus nomades de la région. On ne connaît presque rien de l'histoire de ces tribus, mais il semble qu'elles aient peuplé la région avant l'arrivée des Chammar et des Aneze et se seraient repliées sur l'Euphrate sous la pression de ces nouveaux venus⁹⁵.

Figure 2.1 : Le mode d'accès aux ressources des tribus semi-nomades⁹⁶



Lady Anne Blunt résume la situation politique du désert tel que le consul britannique d'Alep, appelé par le nom de code Mr. S. dans son récit, lui a expliqué lors de son voyage de 1877-1878 :

The left bank of the river had from time immemorial been inhabited by the Shammar, a numerous and powerful clan of pure Bedouins, who exacted tribute from the tribes of Mesopotamia, while the right bank was tyrannized in like manner by the Anazeh, a still more numerous and more powerful clan, which held the whole of what is called the Syrian desert, from Aleppo in the north to Nej[d] in the far south. These two great tribes were constantly at war, and marauding parties from either side occasionally crossed the river to plunder and ravage the enemy's territory. Travellers who should come across such a party would run a certain risk of being plundered, though there was no fear of their suffering personal violence. The valley itself was inhabited by a

⁹⁵ Hannover (1982), p. 42-44; Charles, p. 1-2 et 9.

⁹⁶ D'Hont, p. 531.

number of peaceable shepherd tribes, tributary to the fighting tribes; and from these there was nothing to fear. About twenty years ago, moreover, the caravan road had been occupied by the Turks; and these small tribes were now to a certain extent under government protection⁹⁷.

Parmi les nombreuses informations contenues dans ce passage, on notera d'abord les dernières lignes sur les tribus moutonnières, c'est-à-dire les tribus semi-nomades. Blunt décrit l'occupation de la vallée par les Turcs qui se serait amorcée il y a une vingtaine d'années, ce qui correspond aux alentours de 1857, et donc assez précisément aux événements qui nous intéressent. Ce serait à partir de cette époque que Beggara et Ageydat seraient passés plus directement sous l'autorité ottomane, sans aucun doute dans l'optique d'obtenir plus de protection. En 1866, Perthuis parle de la tribu des Ageydat comme d'une tribu soumise⁹⁸. Quant aux grandes tribus, Blunt confirme la division traditionnelle : Chammar au nord de l'Euphrate, Aneze au sud.

Blunt mentionne aussi indirectement le *khuwah*. Ce terme, qui peut se traduire par « fraternité », désigne les redevances versées par un village ou une tribu à une tribu plus puissante en échange de sa « protection ». Dans les faits, payer le *khuwah* est surtout synonyme d'acheter la paix. En effet, il faut davantage y voir une forme d'extorsion qu'une réelle entente « fraternelle ». La position précaire des habitants de la marge du désert, exposés à la fois à l'imposition ottomane et aux demandes des tribus, est la base de la thèse de Norman Lewis qui voit dans cette situation d'insécurité la principale raison de la désertion massive des villages constatée au début du XIXe siècle⁹⁹. Il n'est donc pas étonnant que la plus grande présence de l'État ottoman dans le Zor ait eu de quoi ravir une bonne partie de la population riveraine, et donc, de s'en assurer la collaboration. Comme signe d'allégeance à une autorité concurrente, le paiement du *khuwah* pouvait encore moins être toléré par les

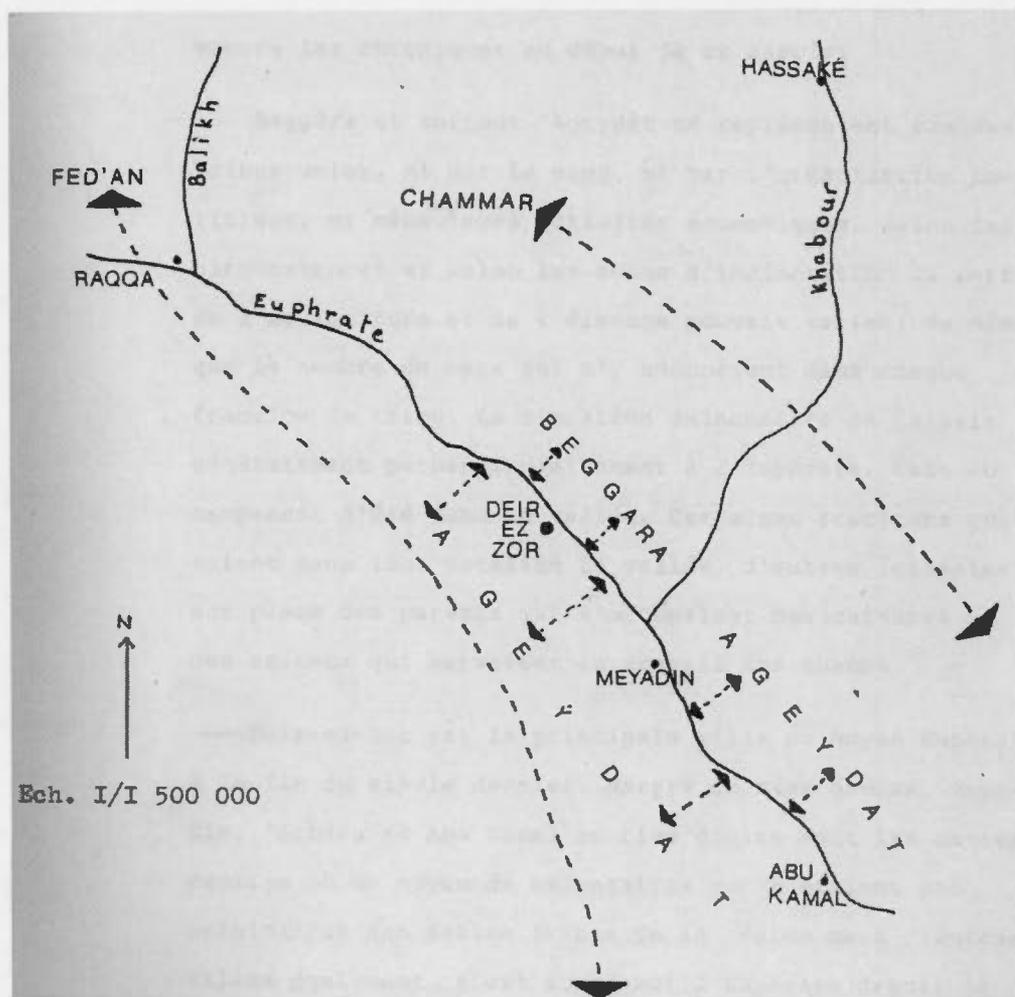
⁹⁷ Blunt, p. 37-38.

⁹⁸ Perthuis, p. 163.

⁹⁹ Sur ce point particulier on consultera Lewis (1955) et Lewis (2009), p. 3-24.

Ottomans. C'est ainsi que l'arrêt de ces prélèvements jugés illégaux fut considéré lors des négociations avec certains cheikhs, comme nous le verrons bientôt avec le cas des Chammar. Même si le prélèvement du *khuwah* était jugé illégal, il n'en demeure pas moins que plusieurs marchands et cultivateurs de la région continuèrent à le payer, par coutume ou par précaution¹⁰⁰.

Figure 2.2 : Les mouvements tribaux autour de Deir ez-Zor¹⁰¹



¹⁰⁰ Lewis (2009), p. 35.

¹⁰¹ Hannoyer (1982), p. 43. Note : les dimensions ne sont plus à l'échelle.

Chammar et Aneze ne forment pas plus des groupes unis que Beggara ou Ageydat. C'est pourquoi il faut parler des tribus aneze et non de la tribu Aneze. Comme c'est le cas pour la plupart des tribus, les Aneze partagent un ancêtre légendaire commun : Anaz. On peut subdiviser le groupe des Aneze en deux branches distinctes : celle du sud, située surtout dans la péninsule arabique, et celle du nord, située en Syrie et en Mésopotamie. Cette dernière branche, dont on retrouve les tribus dans la région à l'étude, peut elle-même être subdivisée en deux groupes : les Bishr et les Muslim¹⁰². Leurs aires de migration ont été représentées par Carl Raswan qui a séjourné près de sept ans chez les Bédouins (voir figure 2.3, page 39)¹⁰³.

Les premières tribus aneze arrivèrent en Syrie vraisemblablement vers la fin du XVIIe siècle et surtout au cours du siècle suivant, bientôt suivies de tribus chammar. On connaît mal les raisons qui amènent les tribus de la péninsule arabique à migrer vers le nord, mais l'arrivée de nouvelles tribus du sud en Syrie et en Irak est un thème récurrent de l'histoire de Moyen-Orient. La pression démographique et les luttes intertribales en Arabie, la faiblesse du contrôle ottoman dans ses provinces arabes ou encore des périodes de sécheresses sont toutes des hypothèses plausibles qui ont été avancées pour expliquer ce phénomène. Une conjugaison de ces facteurs peut probablement expliquer les migrations aneze et chammar. Quoi qu'il en soit, on sait que la tribu aneze des Hasanah est arrivée dans les plaines du nord dans les années 1770. L'ancienne tribu des Mawali, qui avait joué un rôle considérable dans l'histoire de la région au cours des XVIe et XVIIe siècles, entra alors en conflit avec les Hasanah, mais finit par devoir s'incliner face aux nouveaux venus. L'arrivée des Fidan et des Sbaa dans les années 1810 mit les Hassanah en difficulté à leur tour et

¹⁰² Ashkenazi, p. 222-226.

¹⁰³ Carl R. Raswan. « Tribal Areas and Migration Lanes of the North Arabian Bedouins », dans *Geographical Review*, Vol. 20, No. 3 (juillet 1930), p. 494.

ces deux tribus sœurs dominèrent bientôt la région d'Alep et le sud de l'Euphrate¹⁰⁴. On peut voir la prédominance des Fidan (Fed'an) dans la région sur les figures 2.2 et 2.3.

Fidan, Sbaa et Amarat sont les principales tribus (aneze) Bishr présentes dans la région à l'étude. Burckhardt parle déjà en 1830 des Bishr comme des plus nombreux en Syrie. Il mentionne que tous les points d'eau de la Palmyrène sont contrôlés par des membres de ce groupe¹⁰⁵.

Le second groupe aneze, les Zana Muslim, est principalement composé des Ruwala, Wuld'Ali et Hasanah. Les Ruwala sont de loin les plus importants des trois et ont longtemps été en conflit avec les Fidan et les Sbaa. Ruwala et Wuld'Ali campent dans les régions au sud des aires utilisées par leur cousins Sbaa et Fidan, se rendant souvent jusqu'aux environs de Damas. On n'en trouve normalement pas dans le Zor.

Lorsque le comte de Perthuis passe dans la région en 1866, c'est vers certaines de ces tribus qu'il se dirige pour faire accepter les termes du « pacte du désert ». D'abord vers les Sbaa, avec lesquels il séjourne et voyage longuement, puis vers les Fidan, les Amarat et d'autres tribus mineures. Il mentionne que les Sbaa sont divisés en quatre groupes, même chose pour les Fidan, alors que les Amarat sont unis sous un même chef¹⁰⁶. Malgré leurs divisions internes, ces tribus semblent en accord sur le besoin de renouer le pacte du désert et collaborent rapidement avec notre voyageur, ce que nous mentionne le premier cheikh Sbaa rencontré par Perthuis : « Inchallah!, dit Soliman, ton voyage sera heureux et tu réussiras, car tous les Anézéhs y sont intéressés, et tu

¹⁰⁴ Bruce McGowan. « Part III. The Age of the Ayans, 1699-1812 » dans Halil İnalcık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994, p. 648; 650. Lewis (2009), p. 7-10; 203. Douwes, p. 27-32.

¹⁰⁵ Burckhardt, p. 5.

¹⁰⁶ Perthuis, p. 24-27; 56-105; 159-160; 186.

les trouveras tous bien disposés »¹⁰⁷. Les divers chefs des trois grandes tribus sœurs sont rencontrés à tour de rôle, et acceptent les termes du pacte sans trop de discussion :

Dans la soirée, Hussein ibn Heddal, du douar le plus voisin, prévenu de mon arrivée par son nègre, envoyé à ma recherche, est venu me trouver à mon campement. Il était chargé de traiter avec moi pour tous les Amarats possesseurs de parts dans le pacte du Désert, aux conditions acceptées et souscrites par les Feddaân et les Sbaâ¹⁰⁸.

Quel est la nature exacte de ce pacte? Perthuis donne peu de détails, mais mentionne que ce pacte était entre les tribus de la région et les chefs caravaniers de Damas et de Bagdad. Selon ce que le comte en dit, on peut présumer que le contenu du pacte se résume essentiellement à des accords sur les droits de passages pour la route du désert (probablement l'itinéraire Ana-Palmyre-Damas que nous mentionnons au chapitre 4)¹⁰⁹. Quoiqu'il en soit, on peut se demander si ce genre d'accord entre particuliers et tribus reste encore courant au cours des décennies suivantes, car l'État finira par prendre une place beaucoup plus importante dans la gestion des rapports entre sédentaires et nomades dans la région, comme nous le verrons au chapitre suivant. Cette histoire met aussi la lumière sur un autre point d'intérêt : les relations entre Ottomans et nomades. En effet, on peut se demander pourquoi c'est à un Européen, un Français, que l'on confie la tâche d'aller rencontrer les tribus de la région plutôt qu'à un Ottoman, voire un officiel. Perthuis mentionne que la tâche avait été proposé à certains notables indigènes, mais qu'aucun d'entre eux n'avait accepté, et même qu'ils soutenaient qu'un « Frangi » serait mieux accueilli par les Bédouins¹¹⁰. Cela n'a rien de bien étonnant considérant les rapports multiples entretenus entre l'État ottoman et les nomades (voir chapitre III), mais il aurait été intéressant de savoir à

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 186.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. VIII-IX.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. X-XI.

quel point notables et gouvernement étaient associés dans la tête des nomades et donc, de savoir si les notables avaient une réputation entachée, un parti pris, « par défaut ».

De son côté, le nord de l'Euphrate est principalement habité par les Chammar. Les Chammar forment la seule tribu combattante à l'est de l'Euphrate et sont les ennemis jurés des Aneze. Comme on peut le voir sur la figure 2.4 (page 40), seulement une fraction des Chammar fréquente la région à l'étude, plus précisément la Jazirah. Les « Chammar du nord » se distinguent des Aneze par leur rapide alliance avec le gouvernement. Déjà en 1866, Perthuis note que les cheikhs Ferhan et Abdoul-Karim ont reconnu l'autorité de la Porte et c'est pourquoi Ferhan a reçu le titre d'émir ou de bey. Il ajoute que cette alliance leur est profitable puisqu'elle leur permet l'accès aux marchés importants que sont Bagdad, Mossoul, Urfa, Mardin et Diyarbakir, et que l'absence de divisions internes permet aux Chammar de tenir tête à leur rivaux aneze plus nombreux¹¹¹.

L'alliance entre Ottomans et Chammar semble débiter officiellement avec la signature d'un traité de support réciproque signé en 1857 entre Ferhan et le gouverneur de Bagdad, Reşid Paşa (1852-1857). L'entente inclut la mise à la disposition de troupes ottomanes utilisées par Ferhan pour contrôler les raids des siens et assurer la sécurité de la région, l'arrêt du prélèvement de la *khuwah*, la restauration des biens pillés « illégalement » ainsi que le versement d'un salaire conséquent au nouveau pacha, Ferhan¹¹². Cependant, il semble que le cheikh Abdoul-Karim ait été pendu à Mossoul après s'être rebellé au début des années 1870, et que ce ne soit qu'après sa disparition que Ferhan put assumer son rôle en tant que gouverneur des Chammar. Il faut dire que la nomination de Ferhan comme chef suprême des Chammar par Namık Paşa, le prédécesseur de Reşid Paşa, ne semblait

¹¹¹ *Ibid.*, p. 29.

¹¹² Ceylan, p. 139.

pas avoir beaucoup plu à son rival et à nombre d'autres Chammar. Ayant passé plusieurs années à Istanbul, Ferhan y aurait développé un intérêt pour la culture ottomane. De plus, contrairement à la coutume bédouine, ses parents n'étaient pas de descendance purement bédouine, puisque sa mère était native de Bagdad¹¹³. Quoiqu'il en soit, le pacha reçoit alors une allocation d'environ 3000 £ selon Blunt, en échange de quoi il se porte garant de la bonne conduite des Chammar et se doit d'encourager leur sédentarisation. Selon l'interlocuteur de Blunt, le gouverneur de Deir Hussein Paşa, « there is more show than reality in the arrangement, as far as Ferhan is concerned »¹¹⁴. Même après la mort d'Abdoul-Karim, Ferhan Paşa n'exerça pas un contrôle absolu sur les siens, ce que prouve l'existence d'une faction dissidente dirigée par Faris, le frère d'Abdoul-Karim. Cela s'explique sans doute par le fait que la plupart des Chammar ne devaient pas voir d'un très bon œil la soumission de leur cheikh aux ottomans¹¹⁵. Néanmoins, le fait demeure que, dans l'ensemble, les Chammar donneront beaucoup moins de fil à retordre aux Ottomans que leurs voisins les Aneze, du moins en ce qui concerne la région à l'étude.

Dans le sandjak de Zor, on retrouve donc une grande variété de tribus nomades et semi-nomades. Mais sait-on quelle importance démographique ces tribus représentaient réellement? Il n'est pas aisé de répondre à cette question étant donné que les tribus n'étaient pas recensées de façon aussi régulière que les populations sédentaires. En fait, il n'est pas rare que celles-ci n'aient pas été recensées du tout, et cela est encore plus vrai dans le cas des provinces marginales. Burckhardt donne une estimation grossière et probablement exagérée de 300 000 ou 350 000 âmes pour l'ensemble des Aneze de Syrie¹¹⁶. À notre connaissance, le seul chercheur à s'être avancé sur le sujet de la démographie tribale est Lewis, qui fournit un portrait global des tribus syriennes et jordaniennes pour 1940. Bien que beaucoup trop tardifs, ces

¹¹³ *Ibid.*, p. 134.

¹¹⁴ Blunt, p. 98.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 98-100.

¹¹⁶ Burckhardt, p. 6.

chiffres peuvent nous donner une idée de l'importance de ces tribus les unes par rapport aux autres. Voici une sélection des tribus les plus importantes de la région :

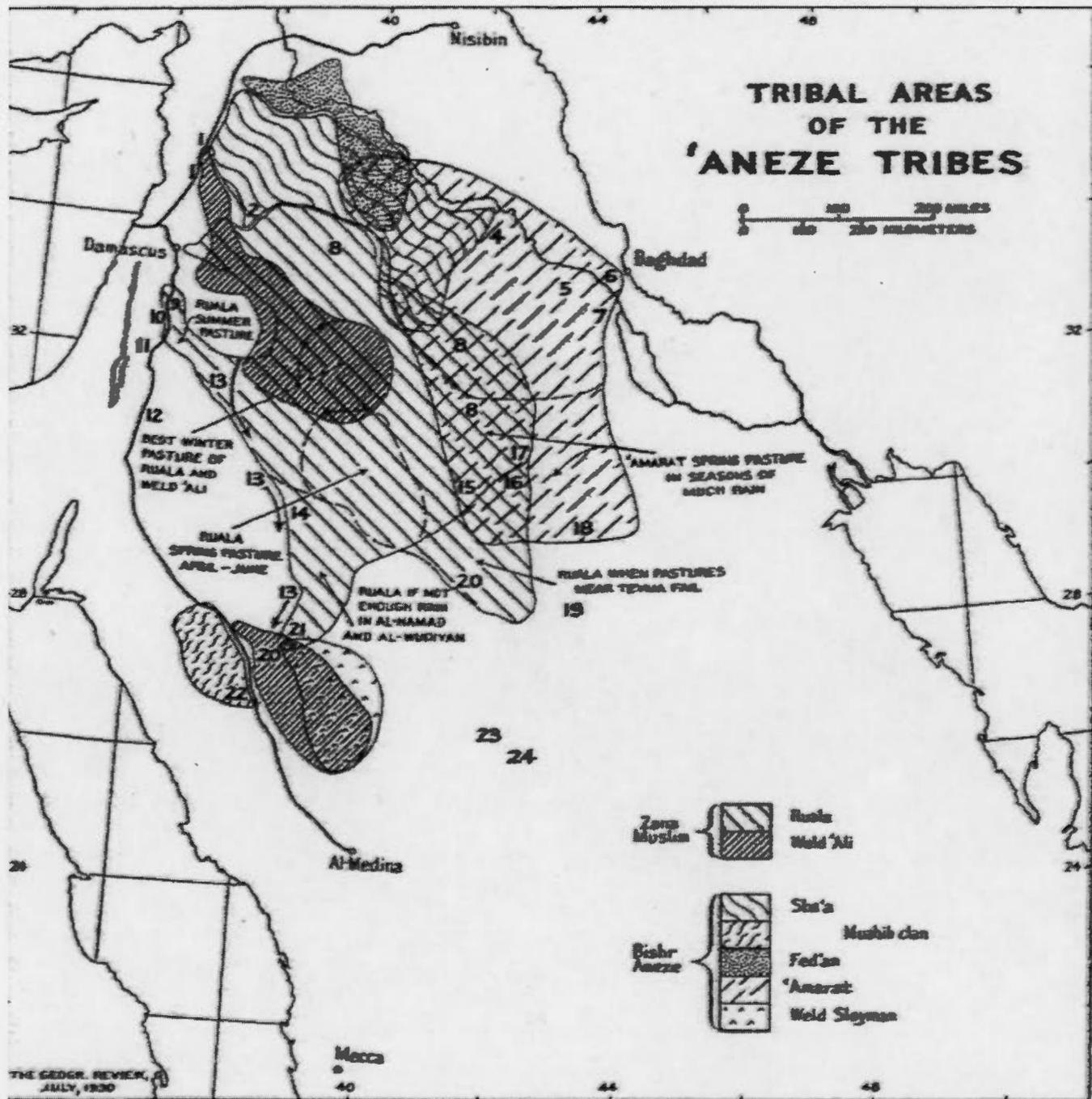
Tableau 2.1 : Les tribus syriennes vers 1940¹¹⁷

Nom	Nombre de tentes	Nombre de chameaux	Nombre de moutons
Chammar de Syrie	3000	5000	3000
Fidan	4000	19000	60000
Sbaa	4000	42000	30000
Amarat	4000	N.D	N.D
Ruwala	5500	116000	11000
Wuld' Ali	500	3500	6000
Hasanah	400	2000	10000
Ageydat	8000	1300	50000
Beggara	4000	9000	45000
Mawali	1500	1500	8000

On constate que les tribus semi-nomades sont démographiquement assez importantes. On l'a vu, leur mode de vie différent peut expliquer leur collaboration plus étroite avec l'État, dont elles cherchent à s'assurer la protection. On peut supposer que le fait qu'elles soient plus sages que les Aneze de la région explique leur relative absence des sources ottomanes. Du côté des tribus nomades, ce sont toujours les Ruwala qui sont les plus nombreux en 1940. Sans surprise, les tribus qui ont le meilleur accès à l'eau, en particulier les Fidan qui longent l'Euphrate, ont une plus grande proportion de moutons dans leur cheptel que les autres qui vont plutôt se tourner vers l'élevage du chameau.

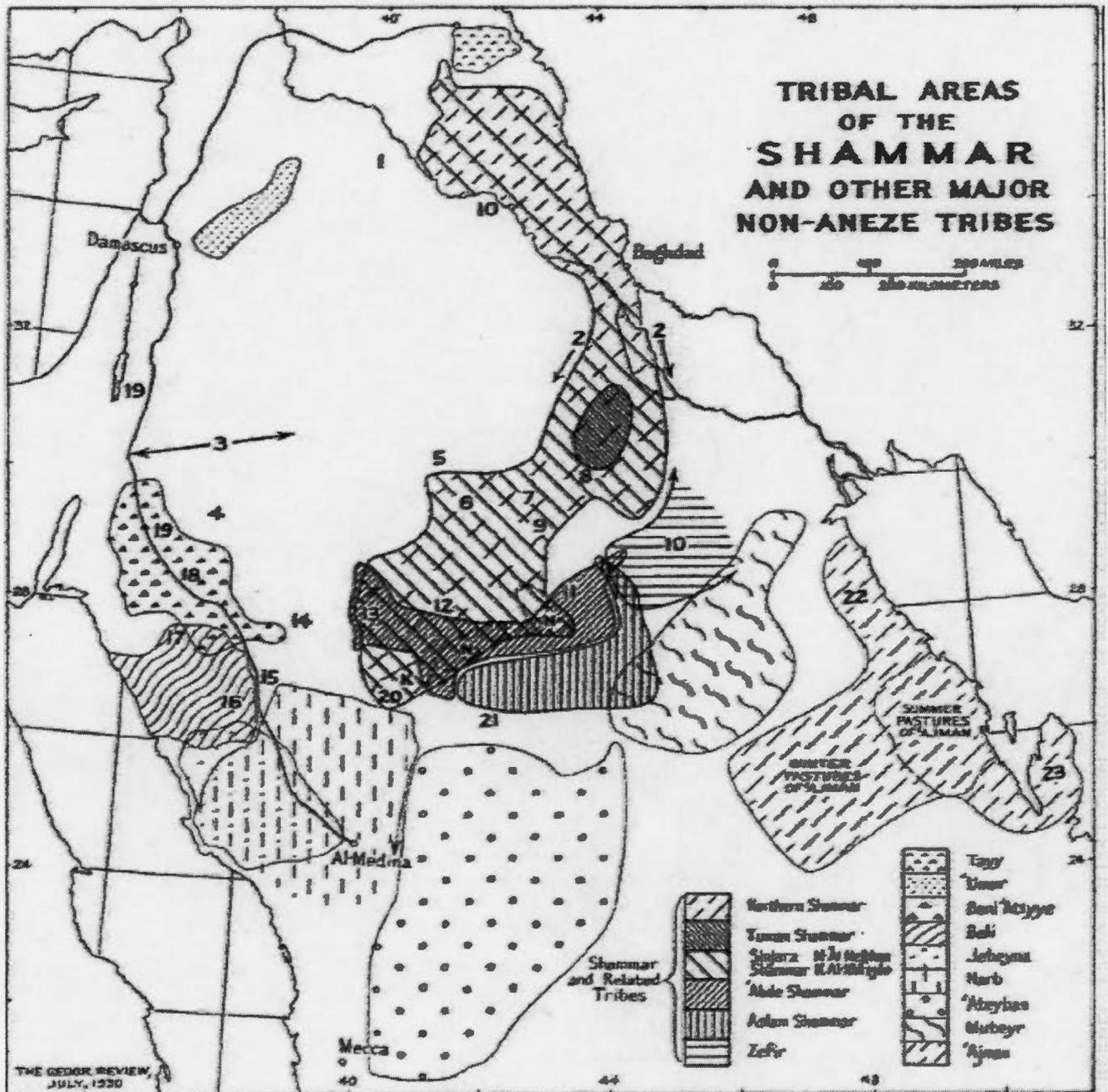
¹¹⁷ Lewis (2009), p. 203-208.

Figure 2.3 : Aires tribales des Aneze¹¹⁸



¹¹⁸ Raswan, p. 499.

Figure 2.4 : Aires tribales des Chammar¹¹⁹



¹¹⁹ Raswan, p. 500.

CHAPITRE III

CONTRÔLER LES BÉDOUINS

Comme nous venons de le voir, les tribus syriennes sont nombreuses et leurs modes de vie et leurs statuts face à l'État sont tout aussi variés. Entre 1830 et 1860, l'Empire entreprend une vaste opération de pacification des frontières. Les cibles sont nombreuses : notables de la Mer noire, tribus libyennes, émirs kurdes d'Irak du nord, familles kurdes d'Anatolie, etc. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la lutte contre la puissance bédouine en Syrie¹²⁰. L'expression « politique des chefs » est habituellement utilisée pour désigner les différentes politiques bédouines que l'État ottoman a utilisées, particulièrement au XIXe siècle, pour gérer ses rapports avec les tribus nomades¹²¹. Nous avons déjà vu un exemple de politique bédouine dans le traitement de faveur accordé à Ferhan. La corruption n'est pas unique au monde ottoman, mais était chose courante même à travers la bureaucratie ottomane et ce, malgré les efforts déployés durant la période des Tanzimat. Dans tous les cas, les pots-de-vin représentaient un moyen simple et souvent efficace d'acheter la paix. Cependant, pour les cheikhs, ce genre de tactiques pouvait souvent être interprété comme un signe de faiblesse de la part du gouvernement, et en définitive donner le feu vert à des pillages faciles.

En 1851, Kıbrıslı Paşa nomma Jeddān chef suprême des Aneze. Cela ne fit pas plaisir à Daham, l'un des deux principaux chefs Fidan avec Jeddān, qui se rebella contre le choix du pacha. Au cours des deux décennies suivantes, plusieurs escarmouches entre Daham et les troupes du gouvernement, appuyées par Jeddān, eurent lieu. Barker note

¹²⁰ Kasaba, p. 99.

¹²¹ Ababsa, p. 25.

en 1855 : « [...] an expedition to be undertaken by "Jedäan" the Chief of the Anazees [now in amity with this government] against "Daham" his rival and the insurgent sedentary Arabs along the line of the Desert, is in progress of being carried out »¹²². En 1865, Daham et ses partisans Sbaa coupèrent la route de Deir. Le gouverneur d'Alep, Suraya Paşa, dépêcha Jeddän, Abdoul-Karim des Chammar et Ahmet Bey des Mawali pour briser le blocus, mais ceux-ci furent vaincus. Les forces ottomanes purent bientôt reprendre contrôle de la situation, mais les troubles avec Daham ne furent réellement terminés qu'après la mort de ce dernier en 1871, lors d'un combat contre des rivaux¹²³. En 1866, alors qu'il est en discussion avec les Sbaa, Perthuis reçoit la visite d'un colonel turc envoyé dans cette tribu par un certain Holou Paşa. Le militaire avait « pour mission de porter à Madjoun l'acte officiel de son investiture comme scheikh *kébir*¹²⁴ de la tribu en remplacement du vieux Ferrés, démissionnaire en sa faveur, de l'inviter à venir en personne le voir à son camp et de lui remettre, comme sûreté, un mouchoir de confiance (sorte de sauf-conduit d'usage et toujours respecté) »¹²⁵. Rien d'étonnant à ce que les Sbaa se soient méfiés des Turcs, cela n'aurait été ni la première, ni la dernière fois, que ceux-ci usaient de ce genre de tactiques, mais il semble que tout se soit bien déroulé, car Madjoun revint satisfait de sa rencontre avec le pacha¹²⁶. Bien informé, le comte met en contexte cet événement :

C'est un exemple entre mille des rapports constants et forcés que les gouverneurs des provinces entretiennent avec les turbulents nomades des déserts voisins. Si les pachas sont parfois et avec raison obligés de les châtier quand ils peuvent les saisir, ils sont cependant tenus d'user avec eux de ménagements, d'une certaine tolérance en fermant les yeux à propos, de ne pas leur imposer des conditions trop dures, de ne rien faire en un mot qui les forceraient de s'éloigner pour se mettre en sûreté. L'intérêt du trésor public, corde très sensible, se trouve ici directement en jeu. Le trafic très considérable qui se fait entre les populations nomades des déserts et les places de commerce

¹²² F.O. 78/1118, Barker, 22 mai 1855.

¹²³ Lewis (2009), p. 26; 28; 31.

¹²⁴ Grand cheikh.

¹²⁵ Perthuis, p. 108.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 109.

de l'intérieur est une source importante de recettes pour l'administration des douanes, qui occupe une place marquée dans le budget de l'État. Toute réduction de ce trafic aurait pour effet immédiat une diminution correspondante dans la perception des droits de douanes¹²⁷.

Le rôle économique majeur que jouent les tribus n'est pas unique au XIXe siècle. Bien au contraire, les nomades étaient déjà bien intégrés aux réseaux d'échanges commerciaux au début de l'ère ottomane. Moutons et chameaux, respectivement pour la viande et le transport, étaient les principaux produits qu'écoulaient les tribus dans les marchés citadins : on a vu à quel point les troupeaux étaient importants encore au XXe siècle. En dehors des produits de l'élevage, qui forment la pierre angulaire du commerce tribal, les tribus écoulent aussi des produits artisanaux, par exemple le savon et les tapis, mais surtout, procurent des services indispensables comme celui d'assurer le transport des marchandises et la protection des caravanes qui sillonnent les grands axes commerciaux. Ces services ont souvent été utilisés par l'armée ottomane qui y trouvait un appui logistique non négligeable. Finalement, il ne faut pas oublier que les tribus ne fréquentent pas les marchés uniquement pour vendre, mais aussi pour acheter les produits qui leur font défaut. Plus rarement, certains nomades font appel aux officiels ottomans : des pétitions sont soumises aux gouverneurs, des litiges sont réglés devant une cour de justice ottomane, etc. Les tribus ne sont donc pas que des ennemis qu'il faut vaincre, et il n'y a rien d'étonnant à ce que les politiques ottomanes à leur égard aient vacillé entre conflit et conciliation¹²⁸.

Le prélèvement des impôts sur les populations nomades est aussi un aspect important des relations entre l'État et ces dernières. Un document adressé au Ministère de l'Intérieur daté du 26 juin 1897 nous renseigne sur cet aspect¹²⁹. En provenance de la province d'Alep, ce document informe le Ministère de l'absence de certaines tribus,

¹²⁷ *Ibid.*, p. 109-110.

¹²⁸ Kasaba, p. 30-33. Lewis (2009), p. 27. Douwes, p. 19.

¹²⁹ DH.TMIK 105 63, 12 Ra 1319.

non nommées directement, dans la région. On explique que la sécheresse et l'absence de pâturages dans la province ont forcé les tribus à rester dans le Zor et en Irak. En conséquence, certaines dispositions ont été prises pour le prélèvement des impôts durant cette saison. D'une part, en ce qui concerne les nomades encore en Irak, les fonctionnaires de la province de Bagdad doivent faire enquête sur le sujet, puis rapporter rapidement l'information obtenue. D'autre part, on prévoit une procédure différente dans le Zor. Dans cette région, on prévoit que des percepteurs vont se rendre directement aux tribus pour prélever les impôts, comme on l'a déjà fait par le passé. Il n'est pas spécifiquement mentionné d'où ces fonctionnaires partiront, d'Alep ou de Deir, mais on en comprend que la situation n'a rien d'exceptionnelle et qu'on dispose déjà de moyens pour y faire face. Ceci est un exemple de l'intégration assez avancée des populations nomades dans les réseaux et le système administratif ottoman à la fin du XIXe siècle.

Intégrer les tribus au monde ottoman était bien entendu une façon efficace de les contrôler. Plusieurs stratégies à cet effet furent utilisées par l'État. L'une de ces stratégies fut la promotion de la sédentarisation. Dès la fin du XVIIe siècle, sous Köprülü Fazıl Mustafa Paşa, les premiers ordres importants concernant la sédentarisation des tribus sont émis. En 1691, des directives sont émises pour l'enregistrement des tribus, et deux ans plus tard, un Bureau de peuplement (*İskan Dairesi*) est créé. Selon Kasaba, les nouvelles politiques ne visent pas l'arrêt définitif du nomadisme, mais bien l'augmentation des activités agricoles des tribus, et par extension, la diminution de la part de la population migrant avec les troupeaux¹³⁰. Concrètement, on assiste à des premières tentatives de sédentarisation dans la région dès la fin du XVIIe siècle, dans ce qui est à l'époque la province de Raqqa¹³¹. Cependant, le recul de la présence de l'État au cours du XVIIIe siècle, renverse la vapeur. En 1838, d'importantes enquêtes sont menées sur le statut des tribus. Pour la

¹³⁰ Kasaba, p. 66-70.

¹³¹ Winter, p. 260-262.

Syrie, on récupère les données récoltées par les Égyptiens durant l'occupation. De nouvelles tentatives de sédentarisation seront effectuées au cours du siècle, et le Zor n'y échappe pas, comme le fait remarquer Blunt :

[...] on the plain below were a number of mud-huts in ruins, called Abu-Ghrera. This is one of a series of villages made by order of Aslan, an enterprising Pasha, about four years ago, for the Anazeh, whom he thought he had persuaded, or bullied, into abandoning their nomadic life and becoming fellahin. This, of course, they never had the remotest intention of doing, and the huts were never inhabited¹³².

Ces informations ont sans doute été données par le compagnon de voyage des Blunt, le consul Skene, qui fournit une description similaire : une sédentarisation forcée, mais peu durable. Cette description est donnée dans des papiers consulaires datés du 17 novembre 1871, ce qui indique que ces habitations ont été abandonnées depuis plus longtemps que ce qui est rapporté par Blunt¹³³. Au moins un document ottoman confirme les tentatives de sédentarisation menées sous Arslan Paşa¹³⁴.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'une des mesures importantes prises pour contrôler les tribus fut la décision par les autorités de fortifier les limites du désert. À ce titre, de nombreux fortins furent érigés pour protéger les frontières et les routes les plus à risque. Des tentatives ont eu lieu au moins dès 1855 : « [...] Youssouf Pacha is engaged in erecting fortifications to resist the incursions of the Bedoween Arabs; and Masons and Stone Cutters have been sent from [Aleppo] »¹³⁵.

¹³² Blunt, p. 74.

¹³³ Lewis (2009), p. 30; 215.

¹³⁴ A.MKT.MHM 481 33, 5 L 1293. Voir la présentation de ce document au chapitre VI.

¹³⁵ F.O. 78/1118, Barker, 16 décembre 1855.

En arrêt à Abu Kamal, Blunt décrit ces fortins qu'elle et son mari ont rencontrés à plusieurs reprises lors de leur voyage :

These forts on the Euphrates all consist of a square court-yard enclosed by a mud wall twelve feet high, and without other opening to the outer world than a single gate-way. Inside are low rooms along three sides, used by the zaptiehs or by travellers, the flat tops of which make a terrace, where there is generally an upper chamber like a box, in which the head man lives. [...] The guard-houses on this side of Deyr are most of them still garrisoned, in spite of the war—that is to say, they contain two or three zaptiehs each, and it is considered prudent to encamp more or less in their neighborhood [...]¹³⁶.

Les guerres, dans ce cas particulier, la guerre russo-turque de 1877-1878, ont causé de graves problèmes en réquisitionnant la majorité des troupes stationnées dans les fortins de la vallée de l'Euphrate. Le fort de Meskene est à l'abandon lors du passage des Blunt, tandis que Raqqa n'est qu'une petite ville en grande partie inoccupée¹³⁷. Pourtant, une décennie auparavant, Perthuis mentionnait que ces édifices publics venaient tout juste d'être restaurés pour y loger une garnison¹³⁸. Dans le sandjak de Zor, la situation n'est guère différente, même si on ne peut se permettre d'abandonner complètement Deir. Coïncidence intéressante, nos deux voyageurs mentionnent l'envoi de troupes vers Deir. Perthuis mentionne qu'« un détachement d'infanterie régulière est prêt à se rendre à Dheir par notre itinéraire pour renforcer la garnison de cette place; il passera dans deux jours, trois au plus, ici, où nous l'attendrons et voyagerons ensuite de conserve [*sic*] avec lui »¹³⁹. Blunt, quant à elle, parle de l'obligation de protéger Deir qui se trouve au milieu d'une guerre entre Ruwala et Sbaa et est donc menacée d'être pillée¹⁴⁰. Lors du séjour des Blunt à Deir, le couple

¹³⁶ Blunt, p. 113-114.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 72; 80-82. « [...] we came in sight of Rakka, the only inhabited place since Jabul. From a distance we supposed it to be a large town, and indeed it was so once ; but now there are but half a dozen inhabited houses. » : *Ibid.*, p. 80. Sur le développement du peuplement à Raqqa, on consultera : Ababsa, p. 40-48.

¹³⁸ Perthuis, p. 148.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 129.

¹⁴⁰ Blunt, p. 59-63.

est témoin d'un incident qu'il n'est pas inutile de citer presque intégralement tant il est un bon exemple des tensions entre bédouins, paysans et autorités civiles :

A man came in this morning with news that a band of Shammar have made a pounce on the Buggara, a small pastoral tribe occupying the left bank of the Euphrates, just opposite Deyr, and have carried off eighteen mares and five thousand sheep. [Hussein] Pasha appears really frightened. He talks of Deyr being sacked [...], and has sent off a messenger to Aleppo, threatening to resign his post if not speedily supported by troops. He has got just fifteen men here [...] and, though he has plenty of arms and ammunition, he cannot get any of the towns-people to come forward and help in the defence. He has sent a message to the town council, offering arms to all who will enroll themselves; but the councillors have prudently sent no answer. I suppose they are not as frightened as the Pasha. Wilfrid suggests ditches being dug across the ends of the streets, or, still better, that negotiations be entered into at once with Faris, who is only fifty or sixty miles off. It appears that it was not his men who took the Buggara sheep, but people from the south under Mijuel, one of Ferhan's sons, who are on bad terms with Faris ; and Mr. S thinks that Faris might be induced to help the government against his nephew, if properly applied to.

January 22d.—Another story of marauders. Mijuel, according to report, came yesterday and claimed tribute from some tents close to Deyr. Each tent had to give a carpet, a sheep, or a sack of barley. The Pasha is more than ever frightened and perplexed. Wilfrid suggests that we should go on a mission to Faris ; but this Huseyn will not hear of, without first sending a messenger. He sent for Beder Aga, the captain of the zaptiehs, and told him, in our presence, to get ready for a long ride, and then wrote a letter to the effect that, " if Faris wished to gain favor in the eyes of the government, now was his time. Deyr was just now without troops ; but some were expected, and in the mean time Faris would do well to keep the country quiet ; he would be paid for it, and would earn the Pasha's gratitude" ¹⁴¹.

Comme on le constate, les tribus plus faibles, comme les Beggara sont souvent soumises aux extorsions des tribus plus fortes. Les paysans (qu'on pourrait peut-être assez souvent assimiler aux tribus Ageydat et Beggara), et parfois même les citadins durant les périodes de plus grande insécurité, doivent aussi quelquefois se résigner à payer la *khuwah* à une ou plusieurs tribus. Comme on l'a vu précédemment, cette

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 101-102.

« taxe » est payée en échange de la protection fournie par la tribu. Protection contre les autres tribus et les bandes de brigands, peut-être, mais aussi contre les membres de la tribu à laquelle on paie la *khuwah*, puisqu'un refus de payer entraîne souvent des représailles. Dans les faits, paysans et nomades ont souvent coexisté en paix, mais la simple présence des grandes tribus aux abords des villages faisait planer une menace constante sur les villageois, leurs cheptels et leurs cultures, qui pouvaient rapidement se transformer en pâturages pour les troupeaux d'ovins ou de chameaux. La pression exercée par les Bédouins vient alors s'ajouter aux difficultés inhérentes à la condition de paysan que sont les taxes ottomane, les sécheresses et autres désastres naturels, ou encore la rapacité des usuriers et grands propriétaires fonciers. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'au début du XIXe siècle la zone cultivée soit plus réduite que jamais. C'est ce que démontre Lewis qui a recensé une quantité phénoménale de villages inhabités en Syrie et en Jordanie à cette époque¹⁴². On s'en doute, la quasi-totalité de ces villages se retrouvaient à la marge du désert. Le facteur déterminant de l'avancée ou du recul des zones cultivées était la sécurité, ou plutôt l'insécurité. Dans cette optique, la fortification de la frontière du désert peut être vu non seulement comme une tentative de surveiller plus efficacement les mouvements des nomades, mais aussi comme un moyen de promouvoir la sédentarisation et la mise en culture de terres arables.

Un autre élément important de la politique bédouine des Ottomans fut l'utilisation de tribus pour combattre d'autres tribus, stratégie que l'on pourrait résumer dans l'expression bien connue « diviser pour mieux régner ». D'une part, certaines tribus étaient payées par les autorités pour assurer la sécurité dans leur région : nous avons vu l'exemple de Jeddan qui avait été reconnu comme chef des Aneze. Les Mawali avaient précédemment occupé le rôle de « forces de l'ordre » dans cette partie du désert, mais leur puissance s'affaiblissant, les Ottomans les avaient remplacés par les

¹⁴² Voir en particulier : Lewis (2009), p. 12-23.

Fidan durant la seconde moitié du XIXe siècle¹⁴³. Évidemment, les rivalités intertribales n'ont pas toutes été créées par les Ottomans, certaines prenant racine dans des histoires tenant davantage du mythe que de la réalité, mais l'État se gardait bien d'intervenir tant que ses intérêts n'étaient pas directement menacés. Un état de « guerre civile » quasi permanent existait donc dans le désert syrien, ce que mentionnent les officiels de la province dans le document présenté au chapitre VI¹⁴⁴. Situation avantageuse pour les autorités ottomanes? Pas toujours. Il a déjà été question de l'envoi de troupes à Deir pour supporter la ville menacée d'être pillée par les Ruwala ou les Sbaa, alors en conflit ouvert. Blunt mentionne plus loin les causes de ce conflit : une dispute pour l'accès aux pâturages situés entre Hama et Homs. Selon Blunt, ces pâturages étaient utilisés traditionnellement par les Sbaa qui en payaient le droit d'accès aux autorités. Cependant, les Ruwala, forts d'une saison profitable et conscients des récentes dissensions entre Sbaa et Ottomans, offrirent une somme considérable au gouverneur de Hama qui leur permit alors l'accès à son district. Évidemment, les Sbaa, forts mécontents de trouver leur quartier d'été occupé, exigèrent le retrait des Ruwala, mais ces derniers, aidés par leurs alliés turcs, repoussèrent les Sbaa. Abandonnées par leurs alliés, les Ruwala durent par la suite se retrancher dans leurs anciens quartiers de Damas après l'intervention de Jeddah, venu au secours des Sbaa¹⁴⁵. Intentionnel ou pas, ce conflit entre deux importantes tribus de la région eu pour effet de diviser et d'affaiblir les deux camps, mais par la même occasion engendra un climat d'insécurité duquel villes et villages de la région ne pouvaient aisément se soustraire. Encourager les tensions entre les Bédouins pouvait donc rapidement devenir un couteau à double tranchant.

Finalement, l'une des idées les plus originales pour contrôler les turbulents fils du désert fut celle de la fondation de l'école des tribus (*Aşiret Mektebi*). Fondé en 1892,

¹⁴³ Ma'oz, p. 136-137.

¹⁴⁴ Blunt, p. 91; Pertuis, p. 239-240; A.MKT.MHM 481 33, 5 L 1293

¹⁴⁵ Blunt, p. 63-65.

l'école des tribus s'inscrit dans le mouvement de scolarisation de masse qui prend forme durant la seconde moitié de XIXe siècle dans l'Empire ottoman. Cette école est aussi considéré très justement comme une tentative de rapprocher les provinces arabes (mais pas uniquement elles) au centre, c'est-à-dire à Istanbul, où elle est située, et plus globalement au régime impérial¹⁴⁶. Selon Rogan, on peut considérer l'école des tribus comme un instrument visant à promouvoir deux principales idéologies supranationales : l'ottomanisme et le panislamisme¹⁴⁷. On veut donc s'assurer la loyauté des tribus de l'Empire, et en conséquence, les officiels provinciaux ont comme directive de recruter de jeunes hommes, généralement entre douze et seize ans, provenant des familles les plus respectées. Dans la liste des 86 premiers élèves de l'école établie par Rogan, on dénombre deux Hadidiyin et un Sbaa (Alep), trois Ageydat (Zor), un Bani Khalid (Hama), un Wuld'Ali, un Druze, un Aneze (Ruwala?) et un Turki (Damas) et un Chammar, l'un des fils de Ferhan (Bagdad)¹⁴⁸. Ceci n'est qu'une sélection des plus importants noms contenus dans le tableau de Rogan pour le sandjak de Zor et les provinces limitrophes. Comme on peut le constater, plusieurs tribus majeures, en particulier les Fidan et les Amarat, brillent par leur absence. Rien d'étonnant quand on considère l'énorme difficulté que rencontraient les fonctionnaires provinciaux durant le recrutement. Dans l'ensemble, il semble que ces derniers furent incapables de convaincre les chefs des tribus les plus importantes d'envoyer leurs fils à Istanbul. Dans son incapacité à combler ses quotas annuels d'élèves, l'école des tribus ne comptait que 80 élèves sur un total projeté de 130 durant sa troisième année d'ouverture, et en 1903, on y dénombrait 120 élèves. Deringil rapporte tout de même que la compétition entre les cheikhs de tribus mineures pour faire accepter leurs fils à cette école pouvait être importante. Exemple intéressant, il mentionne qu'après le recrutement des quatre garçons que devait fournir le sandjak de Zor, un cheikh du nom d'Ali al-Necri proposa de payer les

¹⁴⁶ Deringil, p. 101.

¹⁴⁷ Rogan (1996), p. 83.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 87-90.

dépenses de voyage de son fils pour lui assurer une place, car autrement, il aurait perdu la face dans l'histoire¹⁴⁹. Un cheikh du même nom apparaît effectivement dans la liste des pères des cinq premiers étudiants en provenance du sandjak de Zor (voir tableau 3.1), et on peut donc supposer du succès de la démarche de ce dernier.

La liste de Rogan ne compte que cinq élèves en provenance du sandjak de Zor¹⁵⁰. Reprenons une partie de son tableau :

Tableau 3.1 : Les élèves du sandjak de Zor à l'école des tribus

Nom de l'élève	Nom du père	Tribu
Muhammad	Saltan	Jabur
Isa Ulyu	Haji Fahl	Sebha
Ramadan	Shalash Abdullah	Ageydat/ Basra
Ahmad Tawfiq	Shalash Abdullah	Ageydat/ Basra
Muhammad Turki	Ali al-Nijris	Ageydat/ Azar

Il est intéressant de voir quelles tribus sont effectivement associées à la province à l'étude. Les Sebha forment une petite tribu qui habite le *nahiye* du même nom, situé entre Deir et Raqqa¹⁵¹, alors que les Jabur devaient habiter la région du même nom (Khabur). Quant aux Ageydat, ils sont particulièrement nombreux, comme mentionné précédemment, et habitent effectivement le *nahiye* de Basra et ses environs. Selon toute probabilité, les recrues du sandjak de Zor étaient sans doute toutes membres de tribus semi-nomades, telles que présentées au chapitre deux. Parmi les tribus les plus

¹⁴⁹ Deringil, p. 101-102.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 88.

¹⁵¹ Cuinet, p. 281.

importantes de la région, les Chammar étaient associés au vilayet de Bagdad, les Sbaa à Alep, mais les Fidan n'apparaissent nulle part.

Parallèlement à l'école des tribus, l'éducation en province se développait et l'éducation des nomades pouvait désormais être assurée localement. Ces raisons peuvent être avancées pour expliquer la fermeture de l'école des tribus en 1907, et ce, malgré le prestige de l'école. Officiellement, la fermeture suivit un soulèvement de la part des élèves, apparemment causé par un mécontentement face à la nourriture servie sur place, bien que pour Deringil, un problème plus sérieux comme le développement du nationalisme arabe ou encore une réaction face à la propagande jeune-turque dans le corps étudiant pourrait mieux expliquer cette situation¹⁵². L'expérience fut-elle un succès malgré les difficultés des dernières années? Difficile à dire, car il s'agit surtout de cas par cas : plusieurs étudiants continuèrent effectivement leur éducation aux écoles supérieures et eurent des carrières au service de l'État, alors que d'autres utilisèrent leurs nouvelles connaissances au service de leur tribu, et ce, parfois à l'encontre de l'État¹⁵³. Peut-être les résultats ne justifiaient-ils plus les dépenses.

¹⁵² Rogan (1996), p. 102-104.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 87; 90-91; 100-103.

CHAPITRE IV

CENTRALISATION

L'un des traits caractéristiques de l'époque des Tanzimat fut l'effort considérable déployé pour lutter contre les diverses forces locales qui avaient accaparé une part importante du pouvoir laissé vacant durant plusieurs décades de décentralisation dans l'ensemble de l'Empire. Durant l'ère des Tanzimat, plusieurs groupes perdirent leur pouvoir et leur indépendance vis-à-vis l'État. Parmi eux, les guildes, les tribus et les notables locaux. Comme nous l'avons vu, les tribus bédouines représentaient un facteur non négligeable de la dynamique provinciale du Zor. Quant aux guildes, aucune de nos sources n'en font mention à Deir. Il faut dire que ces dernières avaient perdu beaucoup de leur importance après la disparition de leurs alliés janissaires en 1826 et l'évolution vers une économie plus libérale au cours du siècle, bien qu'elles n'aient été officiellement abolies qu'en 1913 par le gouvernement jeune-turc¹⁵⁴. En revanche, nous connaissons l'existence d'importantes familles deirottes qui ont su jouer un rôle de premier plan dans la politique locale, bien que leur histoire reste encore à faire.

La politique locale est dominée par deux grands groupes souvent rivaux : les Wastiyin et les Charqiyin¹⁵⁵. L'origine de ces deux noms est contestée. Pour certains, il s'agit d'une division purement géographique (les Wastiyin habitant à l'ouest, les seconds à l'est), sociologique (d'origine citadine/villageoise pour les Wastiyin, bédouine pour les Charqiyin) ou encore d'un simple emprunt du nom des localités

¹⁵⁴ Quataert, p. 768.

¹⁵⁵ On ajoute parfois un troisième bloc, celui des Khurchan, qui semble être assimilé aux Wastiyin : Hannover (1989-1990), p. 8.

d'origine de chaque groupe (Wasit et Charqiyye). Quoiqu'il en soit, la rivalité entre les deux factions était bien réelle et leur présence à Deir s'inscrivait aussi sur le terrain : nom de rues et de quartiers, cimetières séparés, etc.¹⁵⁶ Aux notables deirotés s'ajoutent ceux d'Alep, qui semblent avoir été les étrangers les plus intéressés par les affaires de la province. En effet, ces deux groupes furent les principaux propriétaires fonciers dans la région, auxquels il faut ajouter certains cheikhs arabes. En Syrie ottomane, ces groupes ont pu mettre la main sur d'immenses propriétés foncières à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enregistrement des terres (1859)¹⁵⁷. On connaît mal l'étendue de la rivalité entre les deux blocs de notables deirotés à l'époque ottomane, tout comme aux périodes suivantes, mais elle marqua fortement l'histoire de Deir, y devenant une lutte pour le contrôle politique. Elle n'est pas sans rappeler les rivalités tribales, si communes dans la région. L'un des rares exemples concrets de cette lutte est rapporté par Hannyoyer qui tient lui-même l'histoire de deux chroniqueurs citadins. Après la Révolution jeune turque et la restauration de la constitution qui suivit, des élections eurent lieu pour élire un député de l'Euphrate. Un Charqiyin fut élu, mais les Wastiyyin élevèrent une plainte contre ce dernier. Après enquête, « le *mutasarrif* incriminé fut effectivement muté et remplacé par Mahmud Jalal al-Din Jabban »¹⁵⁸.

On retrouve un personnage homonyme dans un document daté du 27 novembre 1912¹⁵⁹. Celal Bey, *mutasarrif* de Zor, se voit refuser une promotion comme gouverneur d'une autre province, vraisemblablement Bagdad, qui est mentionnée en tête du document. Les raisons de cette décision ne sont pas clairement établies dans ce court document, mais il semble qu'une enquête ait été demandée à la suite d'une plainte en lien avec les affaires financières de la province (*liva umur-i maliyesi*). Il est fort probable que les deux Celal soient la même personne. Dans ce cas, on peut

¹⁵⁶ Hannyoyer (1982), p. 46-50.

¹⁵⁷ Barout, p. 112; Hannyoyer (1982), p. 32; Lewis (2009), p. 35-36.

¹⁵⁸ Hannyoyer (1989-1990), p. 16.

¹⁵⁹ DH.MTV 33/-1 100, 14 Z 1330.

émettre l'hypothèse que les adversaires politiques de Celal Bey et de ses partisans, les Wastiyyin, aient pu vouloir mettre des bâtons dans les roues de ceux qui, quelques années auparavant, avaient manigancé pour faire remplacer l'un des leurs.

Un autre document plus ancien parle aussi de désordre dans la population de la ville suite aux élections municipales¹⁶⁰. Le document, daté de 1900, parle d'animosité entre des factions de la population, factions non clairement nommées, qui auraient comme point focalisateur une supposée fraude électorale (*ifsad*) sur laquelle une enquête a été commandée. S'agit-il d'un autre exemple de la rivalité entre Wastiyyin et Charqiyin? On peut se poser la question. Ce qui nous apparaît par contre, c'est que les familles deirottes semblent quasiment absentes des sources ottomanes en dehors de ces quelques mentions indirectes. On peut donc supposer que l'État n'eut que peu de problèmes avec elles, du moins en comparaison avec leurs voisins nomades, beaucoup plus présents dans nos sources. Il n'est pas impossible non plus que les citadins de Deir aient, comme la population riveraine, vu leur avantage à collaborer avec l'État, sans doute dans la perspective de bonnes affaires commerciales, comme on le verra bientôt. Il faut dire que dès 1864, sous l'initiative de Suraya Paşa, alors gouverneur d'Alep, plusieurs familles deirottes avaient reçu de l'État quantité de terres riveraines à mettre en valeur¹⁶¹. En considérant cela, il ne serait pas tellement étonnant qu'elles n'aient pas spécialement opposé de résistance à l'autorité ottomane et aient même pu décider de s'appuyer sur cette dernière pour améliorer leur position sociale et leur richesse. Dans les faits, les grandes familles de Deir ont probablement servi d'intermédiaires importants entre l'État et ses sujets du Zor durant cette période.

Un aspect important de l'implication de l'État dans le Zor fut celui du développement des routes et des communications. Ces routes, essentiellement terrestres, mais aussi

¹⁶⁰ BH.TMIK 82 2, 12 Za 1317.

¹⁶¹ Barout, p. 112. Ababsa, p. 26 : « [...] en 1951, 40 chefs de tribus et notables citadins possédaient à eux seuls 90% des superficies agricoles de l'Est syrien ».

fluviales, ont joué un rôle important dans la croissance commerciale de Deir et de sa région. Perthuis rapporte que la route de l'Euphrate fut érigée en « chemin impérial » et qu'elle était alors protégée par de nombreux postes. Cela permit de raccourcir considérablement la durée du voyage entre la Syrie et Bagdad¹⁶². Il faut rappeler que l'Euphrate fut longtemps évité par les caravanes en raison du danger quasi omniprésent que représentaient les tribus de la région. Au sud, on préférait emprunter la route Ana-Palmyre-Damas ou Ana-Palmyre-Alep, selon la destination. Du XVIe au XIXe siècle, ce trajet fut le principal itinéraire terrestre de la route de la soie¹⁶³. Aussi risqué soit le voyage à travers le désert, il avait un avantage de taille : le petit nombre de péages qu'on y rencontrait. En effet, une caravane contournant par le nord devait inévitablement se soumettre au péage des ponts, routes ou bacs utilisés, aux diverses taxes de douane exigées dans chaque ville ou province, sans compter les tarifs pour loger dans les caravansérails, et tout cela, selon un prix fixe par tête d'homme ou d'animal. En comparaison, les droits payés aux tribus et aux rares endroits occupés sur la route du désert paraissait risibles¹⁶⁴. Rien de bien étonnant à ce que l'ouverture d'une route impériale sur l'Euphrate fut bien accueillie par les voyageurs et les marchands de l'époque. Cuinet parle en 1891 de caravanes hebdomadaires voyageant entre Deir et Alep ou Damas¹⁶⁵. Sans grande surprise, le passage de caravanes dans la région est facilement attesté par les voyageurs européens de l'époque¹⁶⁶.

L'un des facteurs ayant le plus contribué à la réouverture des grandes routes commerciales dans la région fut sans aucun doute la présence plus importante des

¹⁶² Perthuis, p. 247; Ababsa, p. 29-30. A.MKT.MHM 481 33, 5 L 1293: l'allée-retour entre Alep et Bagdad se faisait alors entre 30 et 35 jours par la route de Diyarbakir, alors que pas le Zor, ce trajet s'effectuait en 18 ou 19 jours.

¹⁶³ Métral, p. 37; Ababsa, p. 29

¹⁶⁴ Christina Phelps Grant. *The Syrian Desert: Caravans, Travel and Exploration*, A. & C. Black LTD, Londres, 1937, p. 153-154.

¹⁶⁵ Cuinet, p. 291. Pour les détails du commerce deirote, voir Barout, p. 112-114.

¹⁶⁶ Blunt, p. 104-105 : une caravane en provenance d'Alep est de passage à Deir. À destination de Bagdad, les Blunt se résignent à l'accompagner. Perthuis, p. 102-104 : une rencontre fortuite avec une petite caravane au milieu du désert. Par le plus grand des hasards, cette dernière était en possession d'un pli cacheté contenant des lettres à destination du comte, transféré par le consul français.

forces de l'ordre (*zaptiye*) et la construction d'un grand nombre de fortins. Nous avons déjà parlé de l'impact que ce nouvel état de fait a pu avoir sur la stabilisation des relations entre les tribus et l'État ottoman. Sans revenir sur les raisons qui expliquent le resserrement de la sécurité dans la province, on peut se demander à quel point l'État s'impliquait dans ce domaine. Il n'est pas très évident de distinguer entre entreprises locales et étatiques. On sait par contre que la capitale était informée de ce qui se passait en province, comme nous le prouve la présence de nombreux documents à ce sujet retrouvés dans les archives d'État. Par exemple, un document daté de 1895 nous renseigne sur la situation du poste de Hassake¹⁶⁷. Une précédente lettre aurait été envoyée au *serasker*, vraisemblablement celui de Damas, par le *meclis*, ou conseil municipal, de la région pour parler de l'état déplorable des écuries de l'endroit. En effet, des dépenses pour un total de 5695 *kuruş* auraient été nécessaires pour réparer ces dernières. Le document ne précise pas si l'envoi de ces informations par le *meclis* a pour objectif d'obtenir un remboursement des dépenses encourues.

Quoi qu'il en soit, le mauvais état des fortins ottomans et leur restauration est un thème récurrent autant chez les voyageurs européens, on l'a vu au chapitre précédent, que dans les documents ottomans. En 1915, durant la Première Guerre mondiale, des données sur les différents postes de Deir ez-Zor parviennent à la Direction de la Sécurité publique (*Eminiyet-i Umumiye Müdiriyeti*). L'information est organisée dans un tableau tout ce qu'il y a de plus moderne (voir la figure 4.1 à la page suivante).

¹⁶⁷ DH.MKT, 418 69, 5 RA 1313.

doute située à proximité. Cuinet rapporte que la mosquée centrale, non nommée mais sûrement celle mentionnée dans notre document, possède une partie des 300 boutiques du bazar de Deir à titre de *vakıf* (fondation pieuse)¹⁶⁹. On peut donc voir que l'État ottoman était bel et bien informé de la condition des différents fortins et postes de police qui dépendaient de lui et ce, même dans les provinces plus marginales comme celle de Zor.

Comme on a pu le voir, l'augmentation de la sécurité dans la région et la revitalisation de son commerce terrestre ne reposent pas que sur des hypothèses. Cependant, il est important de mentionner qu'au même moment où la route de l'Euphrate commençait à pouvoir jouer un rôle majeur dans le transit entre la Méditerranée et l'Asie, la concurrence s'installait. Si la navigation fluviale n'a jamais été très importante sur l'Euphrate, et ce, malgré l'intérêt démontré par des études de navigabilité comme celle effectuée par Chesney, ou les travaux effectués par des officiels ottomans¹⁷⁰, il n'en est pas de même pour la navigation océanique qui fait une avancée majeure avec l'ouverture du Canal de Suez en 1869, contournant de ce fait les routes traditionnelles, dont celle de l'Euphrate. De leur côté, les chemins de fer n'alliaient apparaître en Syrie que vers la fin du siècle¹⁷¹. Préféré par les Ottomans, le projet allemand du *Bagdadbahn*, visant à relier Constantinople à Bagdad, écarta les projets visant plutôt à établir une ligne de chemin de fer dans l'axe est-ouest souhaité par les Anglais et les Français. En conséquence, la Syrie fut dotée d'une ligne reliant l'Anatolie au Hedjaz en passant par Alep et Damas. Aucune ligne ne devait passer par

¹⁶⁹ Cuinet, p. 298.

¹⁷⁰ L'officiel ottoman ayant le plus contribué à la navigation sur l'Euphrate est sans aucun doute Midhat Paşa, alors gouverneur de Bagdad (1869-1872). Il commandite l'inspection du fleuve et d'importants travaux visant à améliorer la navigabilité. À ce sujet on consultera : Ceylan, p. 193-196. Cuinet, p. 291 : la navigation sur l'Euphrate serait à peu près nulle.

¹⁷¹ La littérature sur l'introduction du chemin de fer dans le Moyen-Orient ottoman est abondante. Pour la Syrie on peut consulter : Michael E. Bonine. « The Introduction of Railroads in the Eastern Mediterranean : Economic and Social Impacts » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 53-78.

la vallée de l'Euphrate, et le voyage entre Bagdad et Damas aurait dû se faire en passant par la route du nord, c'est-à-dire en passant par Mossoul, Urfa puis Alep. Avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale et l'arrêt des constructions, la région n'eut pas à souffrir de la compétition avec le chemin de fer durant la période ottomane¹⁷². S'il est vrai que le transit entre Mésopotamie et Syrie ne put pas être affecté par le transport ferroviaire, il n'en est pas de même pour d'autres secteurs d'activité, en particulier pour celui de la vente et location de chameaux pour le pèlerinage annuel à La Mecque. En effet, cette activité représentait une part non négligeable de revenus pour une partie des habitants de la Palmyrène (district ou *kaza* de Tadmor). Outre la vente et location de montures, ces gens offraient différents services aux pèlerins : guides, escortes, transporteurs, etc. Avec l'arrivée du train en Syrie au début du XXe siècle, les demandes du pacha de Damas se firent moins importantes, et cette activité périclita en conséquence¹⁷³.

En parallèle avec le développement des transports se produisait celui des communications. Nouveauté importante du XIXe siècle, le télégraphe pénètre le monde ottoman dès les années 1850. Outil de communication moderne, le télégraphe est aussi une pièce importante de la politique de centralisation de l'État. En Syrie, il faut attendre 1861 pour qu'une première ligne soit installée : elle relie Damas et Beyrouth, à leurs tours reliées à Istanbul en 1863¹⁷⁴. Lors de leur passage en Syrie, les Blunt rencontrent à plusieurs reprises des lignes et station télégraphiques¹⁷⁵. Le service télégraphique est surtout utilisé par les officiels et les étrangers fortunés, car la poste reste beaucoup moins chère. La population syrienne n'utilisait donc le télégraphe que pour les occasions spéciales ou les cas d'urgence¹⁷⁶. Les lignes

¹⁷² Hannover (1982), p. 63-68 ; Métral p. 36-39.

¹⁷³ Métral, p. 39-41.

¹⁷⁴ Eugene L. Rogan, « Instant Communication: The Impact of the Telegraph in Ottoman Syria » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 113-115.

¹⁷⁵ Blunt, p. 25 ; 131-132 ; 283.

¹⁷⁶ Rogan (1998), p. 122.

télégraphiques se rendaient-elles jusqu'à Deir ez-Zor? Plusieurs documents font directement référence à l'arrivée de télégrammes en provenance du sandjak de Zor. Deux de ces documents sont datés de 1887¹⁷⁷. Il est cependant impossible de savoir de quelle station ces télégrammes ont été envoyés, et il est fort possible qu'ils aient été envoyés à partir d'Alep ou d'une autre place alors reliée sur le réseau télégraphique.

Figure 4.2 : Entête d'un télégramme ottoman, 1912¹⁷⁸

TELEGRAMME تلفرافنامه

دولت علیہ عثمانیہ تلفراف ادارہ سی

ADMINISTRATION DES TELEGRAPHES DE L'EMPIRE OTTOMAN

L'état n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la télégraphie دولت تلفراف تماملاتدن دولای مسئولیت قبول اےوز [شماره ۱۴۰۰]

Retransmission ou Expédition			RECEPTION		
تکرار کشیدہ ویاسوق			اشرف		
No d'expédit.	Date	Signature de l'employé	Date	Reçu de	No d'ordre
سوق نومروسو	کشیدہ اوٹان	مأمور امضائی	مأمور امضائی	واسطہ مرکزی	سره نومروسو
transmis à	تاریخ	Signature de l'employé	تاریخ	Reçu de	No d'ordre
۲	۹	محمد	۱۰	محمد	۱۴۱۲
	H. M.		H. M.		

De Pour موردی غریبی زور

No Date H. M. تاریخ ۱۰ کات نومرو

Voie Indic. Eventuelles اشارات مختصه

Aucun voyageur européen ne semble confirmer la présence du télégraphe lors de leur passage à Deir et dans sa région. Gertrude Bell mentionne la réception et l'envoi d'un télégramme à partir de Raqqa en 1909¹⁷⁹. Rappelons que cette ville est sous la juridiction d'Alep à cette époque. Alois Musil, de passage à Deir en 1912, décrit en

¹⁷⁷ DH. MKT 1518 57, 23 L. 1305 et MKT.MHT 495 10, 1305 S. 17.

¹⁷⁸ DH.ID, 28/-1 50, 4 B 1330.

¹⁷⁹ Bell, p. 60; 66.

détail la ville et plusieurs de ses institutions : gendarmerie, service postal, etc. Il ne fait aucune mention d'un service télégraphique à Deir¹⁸⁰. En définitive, plusieurs éléments nous portent à croire que Deir n'ait jamais été reliée aux lignes télégraphiques ottomanes, ou tout au plus, qu'elle ne l'ait été que très tardivement.

Si on ne peut attester de la présence d'un service télégraphique dans la province, il n'en est pas de même du service postal. Musil nous apprend qu'en 1912 le courrier circulait entre Alep et Bagdad par la route de l'Euphrate. Le trajet se faisait alors en huit jours à cheval, le coursier échangeant sa monture pour une autre plus fraîche à chaque station¹⁸¹. Quand ce service postal fut-il établi dans la province? Une série de documents ottomans nous renseigne sur le sujet¹⁸². Datés de 1892, ces documents sont composés d'une carte de la région (voir Annexe A), de la retranscription d'un télégramme envoyé à la capitale et d'un cahier plus détaillé signé par le gouverneur de Zor. Le but principal de ces papiers est de convaincre l'État de la nécessité de l'ouverture d'un service postal régulier entre Alep et Deir ez-Zor. On en conclut nécessairement que la poste n'était pas présente avant cette date, mais il n'est pas possible de savoir exactement quand elle fut établie. Pour justifier leur demande, les personnes ayant participé à l'élaboration de ces documents mentionnent plusieurs points. Tout d'abord, on rappelle que le sandjak étant situé au centre de cinq provinces (Alep, Damas, Diyarbakir, Mossoul et Bagdad), il se doit de communiquer avec ses nombreuses voisines. On fait ensuite mention de la grande quantité de voyageurs et de tribus qui circulent dans la région et de l'importance commerciale conséquente de Deir, mais que malgré tout, la poste d'Alep est le seul moyen de communiquer les affaires importantes avec les provinces limitrophes. On suggère ensuite que l'établissement d'un système postal régulier permettrait d'assurer l'ordre et la sécurité dans la région grâce à des communications plus rapides. Pour continuer

¹⁸⁰ Musil, p. 1-4.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 2-3.

¹⁸² DH.MKT 1999 59, 18 S. 1310.

sur le thème de la sécurité, il est aussi fait mention de sept postes de gendarmerie situés entre Alep et Deir, un à tous les huit ou dix heures de route. On peut supposer que la requête des officiels deirotés fut acceptée dans les années qui suivirent sa réception à la capitale, puisque le service postal existait bel et bien vingt ans plus tard.

En définitive, la capitale semble bien informée de ce qui se passe, même dans une province comme le Zor, et ce, avant l'installation de la poste régulière dans la région. Par exemple, lorsqu'une inondation cause des dommages sur les rives de l'Euphrate, des lettres à ce sujet provenant du sandjak de Zor et d'autres en provenance des bureaux de la Cinquième Armée parviennent à la capitale¹⁸³. Notons que comme le reste des provinces syriennes, le Zor était sous la juridiction de la Cinquième Armée, dont le quartier général était situé à Damas. Les troupes de la province étaient donc théoriquement sous le contrôle du *serasker* de Damas¹⁸⁴. En parallèle avec les forces de gendarmerie de la région, des bataillons de cavalerie légère ou de muletiers sillonnaient les principaux axes et tenaient à l'œil les tribus de la région. Armées de carabines à répétition Winchester à partir de 1872, les troupes ottomanes disposaient d'un avantage de taille sur les bédouins¹⁸⁵. Malgré les contraintes évidentes que les régiments mobiles devaient affronter, ils n'en demeuraient pas moins un outil essentiel au resserrement du contrôle étatique sur les populations de la région. La sécurité s'améliorant dans le Zor, la route devenait donc de plus en plus praticable pour l'arrivée de cette nouvelle venue sur laquelle nous nous attarderons au chapitre suivant : la modernité.

¹⁸³ DH.MKT 1517 57, 23 L 1305.

¹⁸⁴ Cuinet, p. 277.

¹⁸⁵ Lewis (2009), p. 29-34; 210.

CHAPITRE V

MODERNISATION

Le concept de « mission civilisatrice » est bien connu en histoire occidentale. Mais la possibilité d'amener la civilisation, la modernité, chez les peuples jugés « barbares » n'a pas seulement été l'apanage des nations occidentales. En effet, les Ottomans y auront vu une nouvelle manière de légitimer leur règne sur leur propre empire¹⁸⁶. Les sujets arabes de l'Empire sont parmi les sujets « inférieurs » qui doivent être éduqués au progrès. Cette notion de supériorité d'une partie des sujets, en l'occurrence les sujets turcs, sur les autres, les sujets arabes dans notre cas, est l'une des facettes de ce que Makdisi appelle « l'orientalisme ottoman ». Makdisi considère que cet orientalisme s'est créé en réponse à l'orientalisme occidental, car les Ottomans ont reconnu la notion de progrès, et donc de la supériorité des peuples qui embrassent cette dernière, tout en refusant ses implications politiques et coloniales. Pour lui comme pour Deringil, les réformes ottomanes doivent être analysées comme « an engagement with, and largely inadvertent internalization of, European representations, as much as a reaction to superior European military and technology »¹⁸⁷. Makdisi suggère que l'orientalisme ottoman est l'un des traits particuliers de la modernité ottomane. Teinté par une certaine pensée orientaliste, cette dernière créa donc son opposé : la pré-modernité¹⁸⁸. C'est surtout par opposition à cette dernière qu'il faut comprendre la modernité telle que pensée par les Ottomans.

¹⁸⁶ Philipp, p. 408.

¹⁸⁷ Makdisi, p. 769; Deringil, p. 165-167.

¹⁸⁸ Makdisi, p. 769-770.

Pour venir à bout des aspects pré-modernes de l'Empire, et éduquer les sujets qui s'y complaisaient, il fallait un projet d'envergure. Mais comment cette « modernité » arrive-t-elle dans le sandjak de Zor? Il n'est pas évident de répondre à cette question dans la mesure où le concept lui-même reste assez large considérant la large période temporelle à l'étude, même si on peut garder en tête les quelques jalons mentionnés précédemment. Bien évidemment, l'absence d'études sur le sujet dans la région à l'étude complique la tâche. Les domaines touchés par ce vent modernisateur sont variés : éducation, communications, administration locale, etc. L'un des aspects importants de la modernisation de l'Empire ottoman fut sans aucun doute l'emphase mise sur la centralisation des pouvoirs, aspect déjà en partie exploré au chapitre précédent. Dans une certaine mesure, la plupart des réformes effectuées dans la province peuvent être ramenées vers cet aspect fondamental.

Outil important de la modernité ottomane, la création de registres de population par la tenue de recensements fut essentielle à l'Empire, car « [c]entralization forced it to assume new administrative responsibilities which depended on an accurate knowledge of the empire's human and financial resources »¹⁸⁹. Bien que les Ottomans aient une longue tradition de tenues de recensements dans les nouvelles provinces conquises, il semble que les recensements se firent de moins en moins systématiques durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour avoir à nouveau des registres de population plus complets¹⁹⁰. Pour une région secondaire comme le Zor, peu de données démographiques sont disponibles. L'un des rares auteurs à présenter des chiffres sur le sujet est Vital Cuinet. Bien qu'il ne mentionne pas de sources, rappelons qu'il se base très probablement sur les *salnames* de l'époque.

¹⁸⁹ Karpat, p. 241.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 243-249.

Cuinet divise par religion la population des circonscriptions du sandjak. Sur le plan religieux, le sandjak de Zor ne semble pas avoir été aussi diversifié que les provinces voisines :

Tableau 5.1 : Population du sandjak de Zor selon Cuinet¹⁹¹

Kaza et nahiye	Musulmans		Chrétiens			Juifs	Total
	Sunnites	Chiites	Catholiques		Non-catholiques		
			Arméniens	Syriens			
Kaza de Deir							45 000
Ville de Deir	18 550	200	400	600	200	50	
Nahiye de Hokab	15 000						
" de Tadmor	3 000						
" de Sebha	7 000						
Kaza de Aşara	18 000						24 000
Nahiye de Basra	6 000						
Kaza de Ras al-Ayn	16 000						16 000
Kaza de Abu Kamal	15 000						15 000
							100 000

Si Cuinet n'a pas la prétention d'offrir des chiffres absolus, il est confiant que ces derniers ne s'écartent pas trop de la vérité, bien qu'il mentionne que si la population nomade était prise en compte, le total serait beaucoup plus élevé. Nous avons montré précédemment que les tribus syriennes étaient fort nombreuses. Une rapide addition nous donne un total de 27 000 tentes pour 1940, selon les chiffres de Lewis donnés au chapitre II (Chammar, Fidan, Sbaa, Amarat, Ageydat et Beggara). Évidemment, il ne s'agit pas là d'un nombre d'individu. De plus, les tribus fréquentant la région

¹⁹¹ Cuinet, p. 280. Notons que les districts ont pour centre la ville du même nom, à l'exception de ceux d'Hokab et d'Aşara, dont les centres administratifs sont respectivement Şedadiyye et Meyadin.

n'étaient vraisemblablement pas toutes rattachées administrativement à Deir. Quoiqu'il en soit, la population nomade était très probablement plus importante que la population sédentaire et semi-nomade. À titre de comparaison, les Bédouins formaient approximativement la moitié de la population de la province voisine de Bagdad¹⁹².

Les minorités religieuses ne sont pas importantes en dehors de la ville de Deir elle-même. Toujours selon Cuinet, les catholiques sont les seuls à posséder des lieux de culte. Plus précisément, les catholiques syriens possèdent une église vieille de 12 ans, et les arméniens, une église âgée de 8 ans¹⁹³. Rappelons que Cuinet publie en 1891.

Les chiffres de Cuinet sont forts différents de ceux rapportés par Kemal Karpat, eux-mêmes basés sur les recensements faits entre 1881 et 1893 :

Tableau 5.2 : Population du sandjak de Zor selon Karpat¹⁹⁴

Sandjak de Zor	Musulmans		Arméniens		Catholiques		Juifs		Protestants		Total		Grand total
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Kaza de Deir	7801	7464	28	55	125	175		2	1	1	7955	7697	15625
" d'Aşara	5334	5170									5334	5170	10504
" de Ras al-Ayn	4152	3942									4152	3942	8094
Total du sandjak	17287	16576	28	55	125	175		2	1	1	17441	16809	34250

On notera l'absence des kazas de Tadmor, Sebha et Abu Kamal dans ce tableau. Même en incluant ces derniers selon les chiffres de Cuinet, on constate que Karpat

¹⁹² Ceylan, p. 132.

¹⁹³ Cuinet p. 279-281.

¹⁹⁴ Karpat, p. 265.

donne une évaluation bien inférieure de la population de la région. Les chiffres ronds fournis par Cuinet ne peuvent sans doute pas être pris autant au sérieux que ceux de Karpat qui ont possiblement une base plus solide. Quoiqu'il en soit, les deux auteurs confirment la présence de minorités religieuses exclusivement dans le kaza de Deir, probablement dans la ville elle-même. Une partie de ces « étrangers » seraient des artisans et spécialistes (maraîchers?) venus d'Urfa sous l'incitation de certains gouverneurs de Deir, Arslan, Omar et Hussein Paşa, durant les premières années de la formation de la province¹⁹⁵.

La présence de ces minorités n'a rien de surprenant et est aisément confirmée par nos documents. Dans un document daté du 29 mars 1891, on apprend que la communauté syro-catholique de la circonscription de Deir a demandé l'autorisation de construire une école et un nouveau lieu de culte¹⁹⁶. En réponse à cette demande, le Ministère de la Justice demande davantage d'informations au sujet de la situation sur place. On apprend donc que cette communauté est composée de 19 maisons (*hane*) à Deir. Si on se fie aux données rapportées dans les tableaux précédents, les syriens catholiques étaient environ 600 à Deir à cette époque, selon Cuinet, 300 selon Karpat. Le terme *hane* utilisé dans notre document doit donc probablement davantage être compris dans le sens de maisonnées, ou familles, au sens large. On mentionne aussi que la communauté ne disposait anciennement pas d'église ou autre lieu de culte. En conséquence, une église a été construite sur des terres publiques sans permis, sans autorisation préalable. Considérant cela, on fait la demande officielle d'un permis pour la construction d'une nouvelle école dans les environs de l'église, et la reconnaissance officielle de cette dernière. Comme nous venons de le voir plus haut, Cuinet parlait d'une église vieille de 12 ans en 1891. On peut donc supposer que l'église mentionnée dans notre document est plus ancienne que ce que l'on ait amené à croire.

¹⁹⁵ Barout, p. 112.

¹⁹⁶ DH.MKT 1822 75, 18 § 1308.

Pour continuer sur la thématique des écoles, l'État ottoman s'occupe aussi de l'éducation dans le sandjak de Deir ez-Zor comme il le fait dans les provinces voisines. La seconde moitié du XIXe siècle, et plus spécifiquement le règne du sultan Abdülhamid II, est particulièrement importante au plan du développement de l'éducation dans l'Empire. Nous avons déjà parlé de l'intéressant cas de l'école des tribus qui s'inscrit en partie dans le plus large projet d'éducation impériale¹⁹⁷.

Au début du XIXe siècle, des écoles en Syrie, comme presque partout dans l'Empire, sont bel et bien présentes dans la plupart des lieux habités¹⁹⁸. Les écoles coraniques primaires (*kuttab*) et avancées (*medrese*), pratiquement exclusivement de fondation privée, vont progressivement devoir rivaliser avec les écoles publiques. Il est difficile de connaître les dates exactes de l'entrée en fonction de ces écoles dans les diverses régions de l'Empire. Pour le Zor, notre document le plus ancien atteste la présence d'une école de niveau secondaire (*rüşdiye*) à Deir dès 1875¹⁹⁹. Les nouvelles écoles n'offrent pas un curriculum fondamentalement différent de celui offert par les écoles traditionnelles, mais s'inspirent de ce qui se fait au même moment en Occident. Ainsi, on y enseigne aussi des matières comme la géographie, l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles et les langues modernes, en fonction des niveaux et des lieux²⁰⁰. Les écoles primaires (*ibtidayı*) et secondaires (*rüşdiye*) sont les deux niveaux de base du nouveau système d'instruction publique, mais des

¹⁹⁷ Au sujet de l'éducation dans l'Empire ottoman et de son implication dans la construction d'une « identité ottomane », on lira Deringil, p. 93 et suivantes.

¹⁹⁸ Diab et Wahlin, p. 106-108.

¹⁹⁹ MF.MKT 25 38, 4 M 1292.

²⁰⁰ Diab et Wahlin, p. 112. Pour une liste des divers manuels scolaires utilisés dans les écoles publiques on consultera : Emine Ö. Evered. *Empire and Education under the Ottomans, Politics, Reform, and Resistance from the Tanzimat to the Young Turk*, I.B. Tauris, New York, 2012, p. 264-272. Pour les principes derrière la refonte du curriculum et la relation avec la pensée occidentale sur le sujet, on consultera : Benjamin C. Fortna. *Imperial Classroom, Islam, the State, and Education in the Late Ottoman Empire*, Oxford University Press, New York, 2002, p. 208-219.

niveaux plus élevés existaient²⁰¹. Les ressemblances entre les écoles publiques et privées ne s'arrêtent pas à leur curriculum. En effet, on a longtemps supposé que le personnel employé dans les nouvelles écoles et les personnes à l'origine de leur développement faisaient partie d'un groupe bien distinct, en l'occurrence les « modernistes » influencés par les idées occidentales, en opposition avec les élites traditionnelles, en particulier les ulémas, défenseurs de l'ancien système. Cette dichotomie est aujourd'hui remise en question²⁰².

Dans son immense ouvrage, Cuinet s'intéresse entre autres aux écoles présentes dans les différentes provinces. Pour le Zor, il parle d'une certaine négligence de l'instruction publique. Il donne le chiffre de 14 écoles seulement pour la province (voir la figure 5.1), mais ne fait pas la distinction entre les écoles privées et publiques. Cependant, il est conscient que les élèves de toutes confessions sont admis à la *rüşdiye* de Deir. Il mentionne la même chose en ce qui concerne l'école de filles arménienne de Deir, fondée il y aurait cinq ans, et dirigée par une Arménienne d'Istanbul²⁰³. La fréquentation par plusieurs communautés de mêmes écoles n'est pas exceptionnelle et il est plutôt courant que des élèves musulmans aillent aux écoles chrétiennes, mais le contraire est par contre plus rare²⁰⁴.

²⁰¹ Des écoles préparatoires (*idadi*) et avancées (*sultani*) se retrouvent aussi des villes d'importance; Diab et Wahlin, p. 109.

²⁰² Fortna, p. 11-26.

²⁰³ Cuinet, p. 282; 298.

²⁰⁴ Diab et Wahlin, p. 112.

Figure 5.1 : Les écoles du sandjak de Zor selon Cuinet, 1891²⁰⁵

CAZAS	NAHIÉS	COMMUNAUTÉS	ÉCOLES		ÉLÈVES
			SECONDAIRE	PRIMAIRES	
DÉIR-EL-ZOR. . .	Ville de Déir-el-Zor.	Musulmans	1	2	50
		Arméniens catholiques..	»	1	30
		— — Filles.	»	1	20
	Khokab.....	Musulmans	»	3	18
	Tadmor	—	»	1	6
	Sabkha.....	—	»	1	6
MÉYADIN	Bessirèh.....	—	»	2	15
RAS-UL-AÏN.....	—	»	1	15
AL-BOU-KÉMAL..	—	»	1	10
TOTAUX.....			1	13	170

À quel point peut-on vérifier les informations rapportées par Cuinet? Il n'est pas évident de répondre à cette question en ce qui concerne les établissements d'enseignement privés. Cependant, un document ottoman daté du 1^{er} juillet 1890 et envoyé à la capitale nous donne le détail des salaires et des dépenses effectuées dans les différentes écoles publiques de la province²⁰⁶. Le tableau de compte contient les chiffres pour sept différents établissements. On y retrouve cinq écoles *ibtidai*, deux à

²⁰⁵ Cuinet, p. 282.

²⁰⁶ MF.MKT 720 61, 21 M 1308.

Deir (une pour fille et l'autre pour garçons), une à Tadmor, Aşara²⁰⁷ et Sebha. Les deux autres établissements sont l'école *rüşdiyye* de Deir et les bureaux de la commission de l'éducation, aussi à Deir. La plupart des écoles primaires payent un salaire à un enseignant principal et à un assistant (*muavin*). L'école pour filles de Deir dispose au contraire de deux enseignantes, l'une pour les arts, et l'autre pour la lecture, en plus de payer un petit salaire à un gardien (*bevtab*). Les deux enseignantes sont aussi bien payées que leurs collègues masculins. Le personnel de la *rüşdiyye* est par contre plus important. On y trouve des enseignants pour trois niveaux, un enseignant d'écriture (*rıka*) et quelques autres membres du personnel. L'implication de l'État dans les affaires de cette école est aussi attestée par un document retrouvé dans les fonds du Ministère de l'Instruction publique. Adressé au gouverneur d'İskenderun, ce document demande l'envoi de matériel scolaire à la *rüşdiyye* de Deir : crayons et cahiers²⁰⁸.

L'implication de l'État dans les affaires locales est réelle et on peut trouver des traces de celle-ci dans les archives ottomanes. Par exemple, un document daté du 21 juillet 1892 nous renseigne sur la fondation d'un nouveau quartier à Deir, sans doute le quartier Hamidiye²⁰⁹. Ce quartier, ainsi que celui de Şeyhyasin, duquel une partie des terres seront détachées pour faire partie du premier, sont mentionnés par Alois Musil en 1912²¹⁰. On prévoit alors créer 334 terres habitables (*hane yeri*) et convenables à l'agriculture. De plus, les terres semblent devoir être cédées gratuitement (*mecannen, itası*), mais l'on prévoit que cela amènera la prospérité et, en conséquence, des revenus au Trésor. L'ordre est donc donné de procéder à la création du nouveau quartier.

²⁰⁷ Le district (*kaza*) d'Aşara contient une ville du même nom, mais son siège est la ville de Meyadin. Il est difficile de savoir où exactement est située l'école dans ce cas.

²⁰⁸ MF.MKT 25 38, 4 M 1292.

²⁰⁹ DH.MKT 1974 98, 25 Z 1309. Le nouveau quartier à être construit n'est pas directement nommé, mais il est mentionné qu'il portera le nom du sultan.

²¹⁰ Musil, p. 1.

Le renouveau urbain de la ville accompagne l'histoire de son développement et de son affirmation comme centre régional. Déjà en 1878, Blunt mentionne certaines rénovations :

Deyr has been further disfigured by the embellishments of an enterprising Pasha, who gave it, some few years ago, a grotesque imitation of a European faubourg. That is to say, a broad, straight road was traced, with a barrack, a "public garden" enclosed with an iron railing, and half a dozen houses with a second story. The principal of these is the Serai²¹¹.

Cuinet parle quant à lui d'une jolie ville sur l'Euphrate, d'un élégant palais de style néo-grec, d'une mosquée ornée de belles colonnes et de rénovations efficaces des bazars en 1886²¹². Sans surprise, le développement des axes commerciaux favorise le développement des commerces deirotes : charpenterie, orfèvrerie, plomberie, commerce de céréales, vaisselle, chevaux, épices, etc. Les investissements étatiques se multiplient au fur et à mesure que la ville s'étend, bientôt sur les deux rives, et que les revenus croissent. En 1910, on estime les revenus de la ville à 3 000 livres par an, alors que ceux d'Alep, l'une des plus importantes villes de l'époque, n'atteignent que 11 000 livres²¹³.

La croissance économique reste un objectif important de la politique ottomane et, comme on a pu le voir, plusieurs de nos documents l'attestent. En 1887, après la destruction des récoltes dans les kazas de Sebha et Basra par une nuée de sauterelles, le Ministère de l'Intérieur reçoit un rapport par télégramme provenant du *meclis* de Deir²¹⁴. Pour faire face à la situation, le *meclis* propose la distribution d'une importante quantité de semences de blé à la population démunie, en échange de quoi cette dernière s'engagerait à payer les taxes de la précédente saison en argent

²¹¹ Blunt, p. 95.

²¹² Cuinet, p. 296; 298.

²¹³ Barout, p. 116.

²¹⁴ MKT.MHT 495 10, 17 S 1305.

comptant (*nakden*). Après discussion avec la Ministère des Finances, la décision est prise de distribuer les provisions conservées localement plutôt que d'envoyer de l'aide, dont la nature n'est pas précisée, directement du Trésor, ce qui est jugé peu convenable. Dans la pensée ottomane, et plus largement islamique, la prospérité de la population amène celle de l'État²¹⁵. Il n'est donc pas étonnant que ce dernier n'hésite pas à investir dans les infrastructures, mais aussi qu'il agisse pour aider la population en difficulté, surtout quand l'aide fournie peut rapidement devenir un investissement.

Le terme « *meclis* », que l'on retrouve dans plusieurs de nos documents, fait référence à une nouvelle institution issue des Tanzimat. Les *meclis* ottomans sont une nouvelle forme de conseils municipaux et provinciaux qui ont la particularité de vouloir réunir l'ensemble des communautés religieuses de l'endroit, selon le principe d'égalité des sujets, qui apparaît déjà dans l'édit de Gülhane (1839), et comme une première tentative pour faire participer la population à la vie politique, puisque des élections ont lieu pour ces postes²¹⁶. Les *meclis* se veulent en pratique un contrepoids au pouvoir du gouverneur en place. Mais comme on l'a vu dans l'exemple rapporté par Blunt²¹⁷, un *meclis* entêté peut mettre un frein définitif aux actions du pacha. Si les nouveaux *meclis* se veulent plus modernes et leurs postes ouverts à presque tout l'ensemble de la population, il n'en demeure pas moins que ce seront les notables, dont plusieurs issus des plus importantes minorités religieuses, et les ulémas qui s'accapareront ce pouvoir, comme c'était le cas dans les anciens conseils ottomans, les *divan*²¹⁸. Quoi qu'il en soit, le sandjak de Zor est doté d'un *meclis* moderne, à l'instar des provinces voisines²¹⁹.

²¹⁵ Halil İnalcık. « Part I The Ottoman State: Economy and Society.1300-1600 » dans Halil İnalcık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994, p. 44-54.

²¹⁶ Rogan (2002), p. 12.

²¹⁷ Blunt, p. 101-102. Voir le passage cité à la page 47 : le Meclis n'envoie aucune réponse à la demande d'aide du pacha qui craint une attaque sur la ville.

²¹⁸ Ma'oz, p. 87-97.

²¹⁹ Plusieurs autres documents attestent la présence du Meclis de Deir. Parmi ceux cités dans notre mémoire, on notera le DH.MKT 418 69, 5 RA 1313 et le DH.MKT 1974 98, 25 Z 1309.

En conclusion, les réformes des Tanzimat ont bel et bien eu un impact concret dans certaines facettes de la vie des habitants de la région. Rogan qui a travaillé sur une autre région périphérique mentionne que « *[v]iewed from the Syrian periphery in Transjordan, where the European presence and Great Power strategic interests were at a minimum, and the Ottoman state enjoyed a relatively free hand in local rule, the reforms would appear to have laid solid foundations for a viable administration* »²²⁰. Un contexte similaire dans le sandjak de Zor pourrait être envisagé, même si l'étendue des recherches sur le sujet ne nous permet pas encore de trop nous avancer sur le sujet.

²²⁰ Rogan (2002), p. 17.

CHAPITRE VI

PRÉSENTATION DE LA *CHRONIQUE DE ZOR*

Le document que nous avons baptisé la *Chronique de Zor*, que nous appellerons dès à présent simplement la *Chronique*, est un document particulier et, à notre connaissance, qui n'a jamais été analysé par des chercheurs, et encore moins traduit et présenté auparavant. Comme les autres documents découverts pendant nos recherches, celui-ci a été retrouvé dans les archives stambouliotes décrites dans notre présentation des sources. Son numéro d'identification est le A.MKT.MHM 481 33, 5 L 1293. Le code d'identification de son fonds d'archive nous permet de savoir que ce document vient des archives du grand-vizirat (A = *Sadaret*). Rien de bien étonnant, puisque le document lui-même est adressé directement à cet office. La seconde partie du code nous renvoie aux *Mektubi Kalemi Evraki* et *Mühimme Kalemi Evraki*, expressions que l'on pourrait traduire par « documents lettres » et « documents importants ». Ces catégories assez vagues ne nous renseignent guère, car les documents de ces fonds ne sont pas spécialement liés entre eux autrement que par leur lieu d'adresse, c'est-à-dire le grand-vizirat. Finalement, la date que l'on retrouve sur le dossier du document nous permet de le situer en octobre 1876, ce qui est confirmé à la fin de la *Chronique* elle-même.

Concrètement, le document se compose de trois pages manuscrites qui forment un texte en continu. Rédigé en turc ottoman, on y retrouve un lot d'expressions persanes et arabes, mais aussi, et cela est assez caractéristique des documents de la fin du XIXe siècle, une grande quantité d'expression turques à saveur plutôt moderne. Étant donné la nature très formelle du texte, les difficultés liées à sa lecture et à sa compréhension,

sans oublier les différences majeures entre l'ottoman et le français, produire une traduction de qualité nous est pour le moins difficile. Considérant cela, nous avons préféré présenter ici une version résumée de la Chronique. Cette version exclut donc certaines expressions difficiles à rendre en français, ainsi que les quelques passages où notre compréhension du texte nous a fait défaut. Nous privilégions donc une approche qui rend le texte plus lisible et surtout, beaucoup plus compréhensible. Néanmoins, nous présentons la translittération de la Chronique en Annexe B, dans sa version la plus complète possible à titre de référence. Notons que comme le texte original ne possède pas de ponctuation, les seules divisions directement dérivées de ce dernier sont les paragraphes.

Traduction-résumé de la Chronique de Zor

À l'office du Grand-Vizir.

Concernant l'annexion du sandjak de Zor à la province d'Alep, de l'information provenant de cette dernière province a été envoyée à votre office. À la suite de l'indépendance de ce sandjak, l'administration [de ce dernier] a enregistré une certaine marge de profits. Le territoire [du sandjak] de Zor s'étend entre Bagdad, Diyarbakir, Alep et la [province de] Syrie. Le désert environnant [lui] est aussi joint, de même que le Sincar, le Khabour et le district de Ras al-Ayn, [près] de Diyarbakir. La présence de rivières y assure la mise en culture et la prospérité. La présence de nomades Aneze, Chammar et Sbaa qui y vagabondent nuit au développement de la prospérité et de la civilisation. La région subit depuis longtemps les guerres de sang, les destructions, la sauvagerie et le brigandage. La population de la région a donc souffert de grandes injustices. Le feu Arslan Paşa a pris en charge [la région et elle] a intégré le giron de la civilisation, la sécurité étatique assurant l'acquisition de profits. Pour prévenir les incursions et les incidents avec les nomades entre Alep et

Bagdad, des tours et des fortifications ont été érigées. On a construit des villages sur l'Euphrate, et certains Bédouins s'y sont établis de manière permanente. L'aller-retour entre Alep et Bagdad par la route de Diyarbakir prenait anciennement de 30 à 35 jours. Avec l'ouverture d'une route royale, ce trajet se fait maintenant entre 18 et 19 jours. La prospérité est donc assurée.

Grâce à tout cela, le regretté pacha a mis la région sur la route du progrès et de la paix. Par sa force, il a mis fin aux manigances et aux préjudices causés à la population par les nomades de la région. Les rivalités anciennes entre Chammar et Aneze causant de nombreux problèmes, une intervention était nécessaire. Comme le désert n'est pas seulement composé du sandjak de Zor, une proposition a été présentée [aux provinces de] Diyarbakir, de Bagdad et de Syrie. Considérant que de nombreuses tribus traversent les frontières de ces régions, les vérifications nécessaires doivent se faire par une Administration du désert. Les décisions sont prises par le pacha. Par décret royal, les régions du mont Abdülaziz, du Sincar, de Nusaybin et de Ras al-Ayn, et les zones de nomadisme entre Bagdad, Alep et Diyarbakir, liées au sandjak de Zor, sont placées sous la juridiction indépendante du pacha en question. Les tribus Mawali, Hadidi, Wuld Ali, Lahid et Elbu-Hamd sont quant à elles liées à Alep.

[Seconde page]

Certaines tribus ont établi des habitations permanentes sous la protection impériale. Jusqu'à maintenant, 150 terres et habitations ont été formées. Cette année, une augmentation de 200 000 [kuruş?] en impôts en a résulté. La comptabilité confirme une augmentation annuelle des revenus. Les actes de banditisme se sont arrêtés. Sous la protection impériale, la population s'affaire à cultiver les terres, la richesse et le commerce augmentent de jour en jour. [...]

Les administrateurs du [sandjak de] Zor prennent habituellement de bonnes décisions, en lien avec les principes fondamentaux de réformes, de profits et de protection de tout ce qui est bénéfique [à la société]. Grâce à son zèle et à ses efforts, Arslan Paşa a réussi à amener rapidement la prospérité [dans la région]. Après le décès de ce dernier, Omar Paşa a été nommé comme nouveau gouverneur. Durant les quatre années de son mandat, la région a connu la paix. [...]

Le gouverneur de la région en ce moment est Kasım Paşa. Depuis les 5 ou 6 mois suivant son arrivée en poste, il a porté une attention particulière à faire progresser la région. La population et les serviteurs de l'État collaborent en harmonie. [...] La politique de conciliation a amené la prospérité. Pour assurer la protection de la population, deux bataillons [de cavalerie] impériale et deux bataillons de gendarmes ont été créés. Comme il n'a pas été facile de contrer les dépravations causées par les nomades, le prélèvement des taxes, les nouvelles constructions et les réformes ont pris du retard. [...] Les dépenses administratives ont dépassé [les prévisions] et la dette qui en a résulté n'a pu être remboursée. Pour prévenir le désordre et l'absence de communications dans la région, le pacha s'est assuré de la mettre sur la route du progrès.

[Troisième page]

[...] L'enquête sur le statut d'indépendance [de la région] montre que l'augmentation de la prospérité et des profits résulte de cette situation. Vos humbles et dévoués serviteurs. En date du 5 Şevval 1293/ 11 Teşrin-i Evvel 1292.²²¹

[Série de huit sceaux et signatures personnels d'officiels de la province, en grande partie effacés et illisibles]

²²¹ 24 ou 23 octobre 1876 : les deux dates ne semblent pas correspondre.

Datée de 1876, la Chronique de Zor a donc été écrite durant la première décennie d'indépendance du sandjak. Aucune mention n'est faite du premier gouverneur de la région, Husni Paşa, mais on y retrouve les noms de ses trois successeurs : Arslan Paşa, Omar Paşa et Kasım Paşa. Nous connaissons peu de choses du second, bien que Musil confirme le fait qu'il ait succédé à Arslan²²². Quant à Kasım Paşa, on trouve une notice à son nom dans le *Sicill-i Osmanî*. Né vers 1836/37, Kasım Paşa est un militaire de carrière et a occupé le poste de gouverneur du Hedjaz (1871) avant son bref séjour à Deir (1875). Bien entendu, le pacha à l'honneur dans ce document est le désormais bien connu Arslan Paşa. Mais avant de revenir sur les détails rapportés par la Chronique, il est essentiel de s'interroger sur le motif de son écriture. Dans quel but fut-elle écrite? Celui-ci semble être établi dès les premières lignes du document. En effet, on y mentionne une supposée annexion (*ilhak*) au vilayet d'Alep. De quoi s'agit-il? Difficile à dire, puisque le Zor était et semble être resté indépendant à partir des années 1870²²³. Serait-il possible qu'on envisageait alors de faire revenir Deir dans le giron d'Alep? Cela n'est pas impossible, d'autant que Birken mentionne effectivement l'annexion du sandjak à Alep durant une courte période de temps (entre 1876 et 1882 ou peut-être 1886)²²⁴. En effet, on peut lire la Chronique comme une opinion d'experts produite par les officiels du sandjak sur cette question, un bilan des premières années d'indépendance du Zor. Cela pourrait expliquer la fin du document qui mentionne l'examen de la situation actuelle et en général, le ton plutôt positif donné à la version des faits et la bonne gouvernance dans la province. On pourrait donc être en présence d'une tentative pour conserver le statu quo de la province. Les autres documents envoyés à la Porte, qui sont mentionnés dès le début de la Chronique, pourraient donc lui être complémentaires et se rapporter à cette même

²²² Musil, p. 3.

²²³ Comme on l'a noté au premier chapitre, il n'est pas clair à partir de quelle date exacte la province fut effectivement érigée en sandjak indépendant.

²²⁴ Birken, p. 239. Il s'agit de la seule source mentionnant cette annexion en dehors de la Chronique. L'information serait issue d'un *salname* de 1294.

question. Quoi qu'il en soit, étant donné l'absence de contexte entourant sa rédaction, on ne peut que supposer la raison de son écriture.

Si on semble accabler les nomades de tous les maux dont souffre la région, on ne néglige pas de rappeler les grands progrès faits durant ces dernières années. Ainsi, les termes comme prospérité (*mamuriyet*, *umraniyet*), mise en culture (*ziraat*), construction (*imaret*), civilisation (*medeniyet*), réforme (*islahat*) et autres abondent dans le texte. Clairement, on veut laisser entendre un lien direct entre l'indépendance de Deir et ces progrès, car ici, sécurité rime avec prospérité. Le resserrement de la sécurité dans la région et le contrôle des nomades, qui lui est lié, sont aussi des thèmes récurrents dans le document : érection de fortifications, création de lieux de sédentarisation, nouvelle « Administration du désert », création de bataillons mobiles, etc. L'une des données les plus intéressantes rapportée par la Chronique est celle de la création d'une « Administration du désert » (*çöl idaresi*). On y établit clairement un lien entre sa nécessité et le problème des tribus qui traversent les frontières. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, une entité administrative appelée « Gouvernorat du désert » a été fusionnée en 1870 au sandjak de Zor pour créer la nouvelle province. Notre document parlant clairement d'indépendance (*müstakile*), on peut se demander s'il s'agit d'une référence directe à l'indépendance du Zor. Si c'est effectivement le cas, il semble donc que nous ayons la confirmation qu'Arslan Paşa en soit l'instigateur, ce que nous mentionnait Cuinet²²⁵. Il n'est probablement pas faux de croire que ce soit effectivement le cas. En considérant cela, on en conclut que pour les officiels qui ont écrit ce document, la présence de nomades dans la région a joué un rôle majeur dans la décision de donner l'indépendance au Zor. Contrôler les nomades, assurer la sécurité et en récolter les profits semblent être les grands intérêts, voir les principaux objectifs, de la création de la province et de son indépendance.

²²⁵ Cuinet, p. 275-276.

CONCLUSION

Lorsqu'on s'intéresse à une question large comme celle qui nous intéresse, il est rare de trouver une réponse toute faite. Nous voulions connaître les motifs derrière la création de la province de Zor du point de vue de l'État, mais force est de constater que nous n'avons pas trouvé de documents directement émis par ce dernier, et donnant clairement une ou plusieurs raisons spécifiques derrière la création de la nouvelle entité administrative. Rien de bien étonnant, car nombre de papiers conservés à la capitale sont des documents lui ayant été envoyés, dans notre cas spécifique, par les officiels du sandjak, et nous n'avons pas eu accès aux sources conservées à Deir. Même si cela avait été le cas, il aurait été bien avisé de prendre ces propos avec un grain de sel. Faute d'une explication claire, nous nous contenterons donc d'essayer de répondre à nos interrogations grâce à ce qui a pu transparaître des sources rencontrés dans notre recherche et des actions entreprises par l'État lui-même. Faisons d'abord ressortir les principales pistes de réponse.

L'un des points qui semble le plus ressortir de notre recherche est clairement celui du contrôle des populations nomades. Leur présence dans les sources est facilement attestée, autant pour ce qui est des sources européennes qu'ottomanes. La fascination des voyageurs européens pour ces peuples peut facilement se comprendre et en réalité, autant le comte de Perthuis que les Blunt avaient comme principal objectif de visiter les tribus de la région, quoi que dans des visées différentes. Nos voyageurs rapportent une situation et des problèmes similaires. En effet, on a vu comment les rapports complexes entre l'État, les populations sédentaires et les tribus sont représentés par les voyageurs. Dans l'ensemble, ils présentent les tribus de la région, à l'exception des Chammar, comme relativement indépendantes de l'autorité étatique, bien qu'ils reconnaissent les différents rapports entretenus entre nomades et officiels

ottomans. Les quelques extraits des archives consulaires d'Alep concernant le Zor que nous avons cités parlent eux aussi exclusivement des interventions contre les bédouins. Pour ce qui est des sources ottomanes, on a vu comment les nomades étaient représentés par les officiels de Deir dans le dernier chapitre, soit, sans grande surprise, comme un frein au progrès. Plus neutre, un document de 1897, donc assez tardif, parle quant à lui du prélèvement des impôts auprès des tribus²²⁶. On n'y perçoit aucun jugement négatif des nomades qui devaient peut-être être simplement considérés comme des payeurs de taxes, au même titre que la population riveraine. On peut imaginer qu'avec l'affermissement de la présence de l'autorité étatique dans la région et l'assagissement des tribus qui va de pair, la perception des nomades a pu évoluer. Ce qui est sûr, c'est que de nombreuses actions régionales et suprarégionales peuvent directement être interprétées comme des tentatives visant à stabiliser les relations avec les tribus : essais de sédentarisation, expéditions punitives, octroi de titres et salaires aux cheikhs, formation de l'école des tribus, etc.

On a pu voir que les politiques de centralisation qui s'opèrent à travers l'Empire durant l'Ère des Tanzimat affectent aussi le Zor, dont Deir devient le pôle administratif. Le développement de la sécurité, autant par la fortification des axes commerciaux que la création de patrouilles du désert, et en parallèle celui des routes et des communications, sont autant de facteurs qui permettent à Deir, et plus largement à l'État, de s'assurer un certain contrôle sur la région et, le cas échéant, de demander l'appui de ses voisins. Nous avons vu un bon exemple de cela avec les arguments utilisés dans la demande de l'instauration du système postal faite par les notables de Deir. À travers les documents, c'est le thème de la sécurité qui revient le plus, constructions et restaurations de fortins par exemple, même si le lien avec la prospérité qui lui est sous-jacente n'est jamais bien loin.

²²⁶ DH.TMIK 105 63, 12 Ra 1319.

Le développement commercial et agricole du Zor est aussi une thématique forte présentée de diverses manières dans nombre de documents ottomans. Comme nous le mentionnions, la prospérité de la population et celle de l'État sont liées dans la pensée ottomane. Ainsi, l'agrandissement des zones cultivées signifie évidemment une augmentation des revenus de la province et de l'État, protéger les routes des caravanes revient donc indirectement à faire de l'argent, etc. Il va sans dire qu'aucun État ne refuse une augmentation de ses revenus, mais à quel point l'idée de mettre en valeur le Zor pouvait-elle être importante pour les officiels ottomans? Malgré la forte présence des arguments de nature économique dans les documents, on peut difficilement imaginer que cet aspect fut le principal moteur derrière les réformes qui nous intéressent. En effet, on a vu qu'assurer la sécurité dans la région devait être une tâche pour la moins onéreuse. Les dépenses supérieures aux prévisions rapportées dans la Chronique en font foi.

Finalement, on a vu que le sandjak de Deir ez-Zor a intégré l'ordre nouveau, la modernité. En effet, les sources ottomanes nous confirment la présence d'un *meclis* à Deir, ou encore d'une école *rüşdiyye* dans la même ville, autant d'institutions, et de termes, très distinctement modernes. Si la province semble bel et bien se moderniser à son rythme, on peut tout de même se demander à quel point l'État avait à cœur la modernisation d'une province périphérique. À toute fin pratique, les diverses réformes ont dû arriver dans la région de manière progressive, mais il est difficile de savoir si cela fut le fait d'initiatives locales ou de commandements impériaux. On s'en doute par contre, il est peu probable que l'idée de « moderniser le Zor » ait été la priorité de l'État. Néanmoins, l'idée de modernisation, tout comme celle mise en valeur, a dû faire partie des objectifs à moyen ou long terme.

À ce stade de notre recherche, il apparaît difficile de ne pas voir au premier plan des visées ottomanes celui du désir de ramener le Zor sous contrôle plus direct, et d'imposer un certain ordre sur les tribus de cette région. Rappelons que les premières

expéditions dans la région sous Kıbrıslı Paşa (entre 1851 et 1854) avaient pour but de contrer les incursions bédouines en fortifiant les limites du désert. Celles qui suivront auront aussi des visées similaires et d'après ce que l'on sait d'Arslan Paşa, et la Chronique semble aller dans la même direction, les premières années du sandjak indépendant sont marquées par la lutte contre les bédouins. Cependant, lutter contre les nomades n'est pas vraiment un objectif en soi, mais peut sans doute être interprété comme une étape préalable à l'instauration d'un contrôle efficace sur la région. La question reste donc entière : pourquoi ce regain d'intérêt pour le Zor à partir des années 1850? Se pourrait-il, comme nous le mentionnons au premier chapitre, que la région était devenue la prochaine cible des Tanzimat, et que les efforts pour y assurer une gouvernance plus stable n'étaient que la première étape d'un projet plus important? Si le thème de la sécurité, et celui du contrôle tribal en lien avec celui-ci, est très présent dans la Chronique, ceux de prospérité et de réforme le sont également. Si un terme comme *islahat* (réforme, dont on retrouve trois occurrences dans la Chronique) est déjà bien utilisé dans un document écrit dans les premières années de la création de la province, il est clair que ce concept et sa valeur positive semblent déjà ancrés dans l'esprit des fonctionnaires qui écrivent la Chronique. On peut cependant imaginer que ce terme ne soit pas spontanément sorti de leur esprit, mais ait bel et bien été déjà vu et mentionné à plusieurs reprises dans des documents émis par l'État, peut-être même directement envoyés à Deir. Ainsi, comme l'État parle de réformes, on n'hésite pas à notre tour à glisser le terme et à y faire allusion pour démontrer notre dévotion aux impératifs étatiques. Cela reste impossible à prouver, mais on imagine mal que les officiels deirotés aient décidé de parler de réformes, et d'utiliser ce terme particulier, sans incitatif préalable.

Contrairement à ce que nous pensions au début de cette recherche, il ne semble pas impossible que l'objectif principal des Ottomans dans le Zor fut de mettre en valeur la région et de la moderniser. À ce titre, les objectifs ottomans dans le Zor et en

Transjordanie auraient été assez similaires selon ce qu'en dit Rogan²²⁷. Les efforts de centralisation, le resserrement de la sécurité et la politique bédouine ne seraient alors que les étapes préalables au développement de la région à l'étude. Il paraît peu probable de pouvoir trouver une réponse bien précise à ces questions. En définitive, il n'y a peut-être pas de réponse exacte à tout cela, même dans la tête des officiels ottomans, et il est aussi probable que tous les objectifs se soient entrecroisés, comme nous le mentionnions dès le début de cette recherche. Cela pourrait expliquer pourquoi on ne peut trouver d'arguments efficaces en faveur de l'une ou l'autre explication.

En ce qui concerne l'histoire du sandjak de Zor et de ses habitants, nous espérons d'abord avoir donné l'historique des premières années de la province le plus complet possible, car nous avons essayé de réconcilier nombre de sources et d'auteurs qui n'ont que rarement eu cette province comme principal intérêt. Il s'est avéré encore plus difficile d'en connaître davantage sur les populations riveraines. En dehors des données anthropologiques rapportées par certains chercheurs sur les tribus semi-nomades, il demeure difficile d'en connaître suffisamment sur l'histoire de ces populations moins turbulentes. Par contre, il a été possible de trouver plusieurs informations sur les tribus nomades et la population de Deir à travers les sources européennes et ottomanes. Juste dans ces premières sources, de nombreuses données restent encore à exploiter : celles de nature anthropologique, les divers noms des chefs de tribus à l'époque, etc. L'histoire de la plupart des groupes de population de la région reste encore à faire, de même que celle de leurs interrelations, sans parler de celle des personnalités de la région.

²²⁷ Rogan (2002), p. 44-45 : Rappelons que les Ottomans auraient eu pour but de mettre à profit la Transjordanie et de permettre un accès plus aisé vers le Hedjaz grâce à une plus grande sécurité sur les voies de circulation dans cette région.

Nous pensons que les données recueillies dans notre recherche sont en grande partie inédites, du moins en ce qui concerne les sources ottomanes. La synthèse que nous avons présentée de l'histoire du sandjak et de l'implication de l'État ottoman dans la région est, à notre connaissance, en grande partie assez nouvelle. Si on peut difficilement connaître les raisons réelles derrière le nouvel intérêt de l'État pour la région, il est tout de même possible de trouver une grande quantité de documents émis par la province, allant de sujets aussi variés que l'état des prisons de Deir à celui des épidémies de choléra en Syrie, en passant par des télégrammes codés sur les déplacements de certaines tribus de la région. Il est clair qu'un énorme travail reste encore à faire pour le prochain historien ou chercheur qui s'intéressera à Deir ez-Zor et à sa région, tellement de facettes restant encore à explorer.

ANNEXE A

CARTE OTTOMANE DU ZOR VERS 1892 (EXTRAIT)²²⁸

²²⁸ DH.MKT 1999 59, 18 S 1310.

ANNEXE B

TRANSLITÉRATION DE LA *CHRONIQUE DE ZOR*

0- Makam-ı celil-i cenab-ı sadaret-i uzmaya

1- Zor sancağının Haleb vilayet-i celilesine ilhak hususı vilayet-i müşarünileyha tarafından huzur-ı sami-i cenab-ı vekalet penahilerine arz ü işar kılındığı revan olunmakta

2- idüğü cihetle sancak-ı mezkurun istiklaliyetinde olan fevaid ü muhassenatıyla idare-i hassadan bir nebzecek arz ü izbara hasb ul-sadaka mecburiyet hasil olunmuşdur

3- şöyle ki Zor kıtası Bağdad ve Diyarbekir ve Haleb ve Suriye arasında vaki olup çöl kıtasının muvassale civar bulunan mahallerden bed ile bir canibden kıta-ı Şamiye'ye
4- ve diğer taraftan Sincar ve Habur denilen yerlerle Diyarbekir'de Ras-ül-Ayn nam mahalle münehhi olup inhar-ı cariyeye münasebetiyle mamuriyet ü ziraata salih ü müstaid bir kıta-ı cesim

5- olduğu halde Aneze ve Şemmer ve Sbaa Urbanın memun an al-nekal gezmeleri ve mamuriyet ü medeniyet aleyinde hareket-ı ba-gayyan ve gasıbaneye ceran itmeleri kıta-ı

6- mezkurece asar-ı sabıkada mevcud olan esar-ı ömranı mah u nebud eylediğinden başka şu hal-i vahşet eşkıyalık elviye-i mütecevire-i mamure ahalisince

7- mazarrat-ı mütevaliyesi görildiğinden kıta-ı mezkurun daire-i medeniyete idhal ve devlet ve memleketce merzi ü memun olan fevaid ü menafi-ın istihsal-i esbabına

8- müteveffa Arslan Paşa tarafından teşebbüs olunarak hatta Haleb Bağdad arasında Urbanın tecavüzet vakalarının meni zımnında iktida iden müvakaa kulel

9- ve istihkamat yapılarak ve Fırat boyunda bazı karyeler inşa ve himeyenişin bulunan bir takım akuvam-ı bedevi dahi iskan ü iva idilerek evailde Haleb'den

10- Bağdad'a giden memuriyet ve sair ebna-ı sebil Diyarbekir tarihiyle ancak otuz otuz beş günde gidüb gelir iken ve buralarda kuvvet-i ucımız iken saye-i kudret-vaye

11- hazret-i tacdaride bu tarik açılarak herkes on sekiz on dokuz günde Haleb ve Bağdad'a amedşüd eyledikleri ve oraların husul-i mamuriyet ve medeniyeti

12- müntic olarak mukaddemat vücuda getürdüğü cumlenin malumı bir keyfiyettir.

- 13- Mukaddemat-ı mezkure vucuda gitirilmiş ve buralarca icra-yı ıslahat ü imarat yolunda müteveffa-yı mumaileyh tedabir-i lazıme ittihazıyla harab ve rahatı
- 14- selb ederek gece ü gündüz seyyar bulunarak Urban-ı bedeviyinin ahali-i meskunece olan keyd ü mazarretlerini def etmiş isede Şemmer ve Aneze takımın
- 15- beynlerinde olan münazaat-ı kadime eseri olmak üzere yekdiğer-i aleyhine kıyam ile vukua gelen uygunsuzlukları şu mukaddemat-ı nafianın netaic-i matlubası
- 16- husuline haylulet etmişdir çünkü çöl kıtası yalnız Zor sancağından ibaret olmayub ber menval-i maruz Diyarbekir ve Bağdad ve Suriye taraflarına
- 17- tabi bir takım evdiye cami olmasıyla liva-ı mezburdan haric yerlerde gezen kabail takımın birer taraflara tecavüzlerinin men olunması
- 18- dahi asıl çöl idaresinin bir elde bulmamasından neşet eylediği tahakkuk itmiş üzerine suret-i hal Paşa-yı mumaileyh tarafından leda'l-arza_____
- 19-verilen karar mucebince bil-istizan-ı şeref-taaluk buyurılan irade-i seniye-i hazret-i padişahı mantuk-ı celil-i üzere Zor sancağına mülhak olan mahaller ise
- 20- Cebel-ı Abdulaziz ve Sincar ve Nusaybin ve Ras ül-Ayn kazalarıyla ve al-hasıl Bağdad ve Haleb ve Diyarbekir vilayetleri beyinde cevelangah-ı aşair ve Urban
- 21- olan _____ bir idare-i müstakile ittihazıyla paşa-yı mumaileyhin uhdesine ihale olunmuşidi. Bunun üzerine Mevali ve Hadidi ve Evlad-ı Ali ve _____
- 22- ve Elbu-Hamd aşairi Haleb'e merbut oldukları idarenin Aneze eşkıyasıyla heminan cevelan iken Haleb'den bil-tefrik buraya ilhakından sonra saye-i kudret-vaye

[Deuxième page]

- 1- Hazret-i tacdaride aşair-i merkumanın paydarpay emr-i iskanları ifa idilerek şimdiye kadar yüz elli pare karyeden mütecaviz imar idilüb bu sene iki yükden
- 2- ziyade aşari husula gelerek ağnam ve aşarden hasıl olan mikdar ve fevaid-i muhasebe derdest takdim bulunan defatirden dahi müsteban olacağı misillü

3- daha imar olundukça sene bi sene varidat-ı terakki ideceği nümudar isede bu aşairin Haleb'e hengam merbutunun ekser vücuh ve mütehayyizanının bunlar ile kabule

4- ve karak ve deve şirket ü ahz ü itaları olub öteden berü aşair-i merkumaya mekel ittihaz eyledikleri ve buraya ilhakından beri _____ mekelleri

5- külliye munkatı olarak saye-i asayışvane-i cenab-ı tacdaride ahali-i merkume ziraat ü fellahatıyla meşgul bulunarak servet ve ticaretleri yevmen feyevmen tezayüd itmekdedir

6- Haleb vücuhlarının daima efkar ü maksadları Zor kıtasının ve hiç olmasız ise aşair merkumanın meskune buldukları Meskene kazasının Haleb'e ilhakıyla

7- ol yüzden menafi-i zatiyelerini tervic etmekden ibaret idüğü ihbarat ve istitlaat cariye ile bedidar bulunmuşdur.

8- Zor kıtasının idare-i müstakille ittihazi emrinde evliya-yı umur efendileri mezen işbu mütalaat ve iradeleri cidden ü hakikaten karin savab oldığı

9- ve bu tertib-i maksad-ı asli olan ıslahat ve fevaid ve muhsinat-ı adideyi müstezim bulduğu emr gayr-i münker ve Arslan Paşa'nın measir-i ikdam

10- ü gayretiyle müddet-i kalile zarfında mevki fiil husule getürdiği asar umraniyet bedihi ü azher isede paşa-yı mumaileyhin vefatından sonra liva merkezi mutasarrıflığa

11- tayin buyurılan ferik saadetlü Ömer Paşa hazretlerinin müddet-i idaresi olan dört sene içinde liva-ı mezkurun müsalihi cariyesi hakkında takdir-i ehemmiye olunarak

12- yalnız millet ve hadika-ı bağçe ile bir bab bel ve su değirmenlerine hazine-i celileden on dokuz yük gurus sarf ve istihlak olunarak bunlarından hiç

13- bir fayda hasıl olmadığı gibi umur-ı idare şunun bunun iyadi su-ı istimaline bırakıldığı cihetle memuriyet-i mahalliye ve kaza-ı kaymakamlarıyla mal-ı müdirleri

14- her birisi kendi efkarına göre bir mesleke salik olmalarından ve adem-i takayyüdden naşi liva ve kazaların umur-ı maliye ve mülkiyesi ber hal-i esef iştimaline

ve _____ olarak

15- el- hale hazihi ıslah ve tesviyesi çaresine bakılmamıştır.

16- Halen liva-ı mezkur mütasarrıfı bulunan saadetlü Kasım Paşa hazretlerinin buraya ibtida-ı muvasalatlarında beş altı ay kadar umur-ı idare-i livanın hüsn-i rüyet ve temşiyetine

17- itina ü dikkat ve taraf-ı çakeranemizden dahi bil-ittifak umur-ı mehamm-ı Saltanat-ı Seniye ve masalih-i ibad ve raiyenin fasıl ü tesviyesi yollunda bil-ittifak haz dahi mesai ü gayret

18- olunduğı halde her ne esbaba mübni ise altı yedi mah dan berü muhasebece mevki fasıl ve icraya konulan ve karari verilen mevadın sümmede icrayase görülemeyüb ekserisi

19- yüz ___ bırakıldığı misillü bu vechile emr-i iradece iğmaz ve muamele tesamuhkarisi menafi sebebiyle rayet ___ dahi şumarup ikide bir dahil liva ve elviye-i mütejavirdeye

20- tasallut ve itale-i dest-i hasar iderek halkı bi huzur itmiş ve saye-i satvetvaye-i hazret-i tacdaride bi-rey-i muhafaza Zor kıtasında iki tabur

21- ___lü asker-i şahane ve iki tabur zaptiye hazır ve mevcud iken ___bile dar ül- hürriye sevk olunmuş iken Urban-ı merkumanun kayd mazarratlerinin def

22- çare-i seriyesine bakılmamış ve emr-i ıslahat ve imarat ve tahsilatın gerü kalması mücerred Paşa-ı müşarünileyhin şeyhuhiyetden ve _____ adem-i

23- iktidariyle gele _____ hiç bir tarafa hareket itmemesinden neşet eylediğı emr-i aşikar olunmuş ve maamafih hususat cariyeye hakkında icra kılınan müzakerata ve nafi

24- olan ihtar iden çoğunun measir fiile ise görülememiş ve akdem vazaif-i hükümetden olan tahsilat geri verilmeyerek bu sırrada masarif-i

25- zaruriye-i devlete medar ___ olmak üzere bir milyondan mütejaviz mümkün al- husul bakaya ve zimematın tahassulına ehemmiyet virilmemiş umur-ı idare-i livai_ duçar

26- teşviş itmiş ve bu halın şimdiye kadar adem-i arz ü işar-i şayed paşa-i müşarünileyh ___da umur-ı idareye ber hüsn-i suret ve temşiyet ___ mülahazasına

27- mebni bu ana_deyin cerr ü tahammül kılınmış isede derece-i yese ve hasıl oldığı cihetle müşarünileyhin tutduğu meslek ü muamele-i mebhusesinden _____

28- tevellüd idecek mesuliyetden mülahazasıyla bil-zurur arz ü ifade-i hale ihbar olunmuştur.

[Troisième page]

1- Cümlelerin malum olduğu üzere mülhak kazaların ekserisi merkeze yetmiş sekiz sene sürat bad [ve] mesafesi cihetle buranın ıslah-u imarati bir minval maruz-ı

2- rükub ve nüzule muktedir ve mümteziç ve Urban ü kabailin celb _____ _____ esbab vakıf bir zatın vucud ile kemakan istiklaliyet üzere kalınmış

3- mütevakıf bulunmuş yoğ-ise arzlarınız___ Saltanat-ı Seniye'den bulunduğumuz hasebiyle kıta mezkurdanın istiklaliyet ve adem-i istiklaliyet bahs çekerlerinizce

4- müsavi isede asıl-ı maksad teksir ve fevaid-i devlet ve imaretin izdiyad-ı ve zabt u rabt kaziye-i malzemeleri olduğu ve bude istiklaliyle husula geleceği

5- hususı haseb ul-sadaka arz ü ihzara ihbar ideriz olbabda emr ü ferman hazret-i men lehu el-emrindir. / 5 Şevval sene 1293 / 11 Teşrin-i Evvel sene 1292

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents d'archives

Istanbul, Başbakanlık Osmanlı Arşivi

Londres, The National Archives

Foreign Office papers

2. Documents publiés

ABABSA, Myriam. *Raqqa : territoires et pratiques sociales d'une ville syrienne*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, 2009.

AKTAŞ, Necati et all. *Başbakanlık Osmanlı Arşivi Rehberi*, T. C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü : Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, Istanbul, 2000.

ASHKENAZI, Touvia. « The 'Anazah Tribes » », dans *Southwestern Journal of Anthropology*, Vol. 4, No. 2 (été 1948), p. 222-239.

BAROUT, Mohammed Jamal. « La renaissance de la Jéziré : Deir ez-Zor ottomane, de la désertion à la reconstruction » dans Jean-Claude David et Thierry Boissière (dir.). *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Presses de l'ifpo, Beyrouth, 2014, p. 105-119.

BELL, Gertrude L. *Amurath to Amurath*, William Heinemann, Londres, 1911.

BERTHIER, Sophie (dir.). *Peuplement rural et aménagement hydroagricoles dans la moyenne vallée de l'Euphrate fin VIIe – XIXe siècle*, Institut français d'études arabes de Damas, Damas, 2001.

BIRKEN, Andreas. *Die Provinzen des Osmanischen Reiches*, Dr. Ludwig Reichert, Wiesbaden, 1976.

BLUNT, Anne. *Bedouin Tribes of the Euphrates*, Harper & Brothers, Publishers, New York, 1879.

BONINE, Michael E. « The Introduction of Railroads in the Eastern Mediterranean : Economic and Social Impacts » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 53-78.

BURCKHARDT, John L. *Notes on the Bedouins and Wahabys*, Henry Colburn and Richard Bentley, Londres, 1830.

CEYLAN, Ebubekir. *The Ottoman Origins of Modern Iraq: Political Reform, Modernisation and Development in the Nineteenth-Century Middle East*, I.B. Tauris, New York, 2011.

CHARLES, H. *Tribus moutonnières du Moyen-Euphrate*, Institut français du Proche-Orient, Damas, 1939.

CHESNEY, (lieutenant-colonel). *The Expedition for the Survey of the Rivers Euphrates and Tigris*, 4 volumes, Longman, Brown, Green and Longmans, Londres, 1850, 2 volumes.

CUINET, Vital. *La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique descriptive et raisonnées de chaque province de l'Asie-mineure. Tome deuxième*, Éditeur Ernest Leroux, Paris, 1891.

DERINGIL, Selim. *The Well-Protected Domains, Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire 1876-1909*, I.B. Tauris, New York, 1998.

D'HONT, Olivier. « Mode d'accès aux ressources des populations rurales de la Moyenne vallée de l'Euphrate entre le VIIe et le XIXe siècle : propositions » dans Sophie Berthier (dir.). *Peuplement rural et aménagement hydroagricoles dans la moyenne vallée de l'Euphrate fin VIIe – XIXe siècle*, Institut français d'études arabes de Damas, Damas, 2001, p. 485-535.

DIAB, Henry et WAHLIN, Lars. « The Geography of Education in Syria in 1882. With a Translation of "Education in Syria" by Shahin Makarius, 1883 », dans *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, Vol. 65, No. 2 (1983), p. 105-128.

DOUWES, Dick. *The Ottomans in Syria, a History of Justice and Oppression*, I.B. Tauris, New York, 2000.

EVERED, Emine Ö. *Empire and Education under the Ottomans, Politics, Reform, and Resistance from the Tanzimat to the Young Turk*, I.B. Tauris, New York, 2012.

FORTNA, Benjamin C. *Imperial Classroom, Islam, the State, and Education in the Late Ottoman Empire*, Oxford University Press, New York, 2002.

GEORGEON, François. *Abdülhamid II le sultan calife*, Fayard, Paris, 2003.

GRANT, Christina Phelps. *The Syrian Desert: Caravans, Travel and Exploration*, A. & C. Black LTD, Londres, 1937.

HANNOYER, Jean. *Campagnes et pouvoirs en Syrie, l'étude de Deir-ez-Zor*, Thèse de sociologie, EHESS, 1982.

HANNOYER, Jean. « La politique des notables en Syrie : la naissance d'une ville (Deyr al-Zôr, 1850-1921) », dans *Bulletin d'études orientales* : « Le nord-est syrien », tome XLI-XLII (1989-1990), p. 113-141.

HÜTTEROTH, Wolf. « Étude historico-géographique de la Gezire supérieure », dans *Bulletin d'études orientales*, Vol. 41/42 (1989-90), p. 59-63.

İNALCIK, Halil. « Part I The Ottoman State: Economy and Society.1300-1600 » dans Halil İnalcık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994, p. 9-409.

KARPAT, Kemal H. « Ottoman Population Records and the Census of 1881/82-1893 », dans *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 9, No. 3 (octobre 1978), p. 237-274.

KASABA, Reşat. *A Moveable Empire, Ottoman Nomads, Migrants & Refugees*, University of Washington Press, Seattle, 2009.

LEWIS, Norman N. « The Frontier of Settlement in Syria, 1850-1900 », dans *International Affairs*, Vol. 31, No. 1 (janvier 1955), p. 48-60.

LEWIS, Norman N. *Nomads and Settlers in Syria and Jordan, 1800-1980*, Cambridge University Press, New-York, 2009.

MAKDISI, Ussama. « Ottoman Orientalism » dans *The American Historical Review*, Vol. 107, No. 3 (juin 2002), p. 768-796.

MA'OZ, Moshe. *Ottoman Reform in Syria and Palestine, 1840-1861: the Impact of the Tanzimat on Politics and Society*, Oxford University Press, London, 1968.

MÉTRAL, Françoise. « Changements dans les Routes et les Flux Commerciaux du Désert Syrien 1870-1920 : Le Sort Incertain des Oasis du Nord de la Palmyrène » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 29-52.

MCGOWAN, Bruce. « Part III. The Age of the Ayans, 1699-1812 » dans Halil İnalçık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994, p. 637-758.

MUSIL, Alois. *The Middle Euphrates, A Topographical Itinary*, The American Geographical Society, New York, 1927.

PERTHUIS (comte de). *Le désert de Syrie. L'Euphrate et la Mésopotamie*, Librairie Hachette, Paris, 1896.

PHILIPP, Thomas. « Bilad al-Sham in the Modern Period: Integration into the Ottoman Empire and New Relations with Europe », dans *Arabica*, Vol. 51, No. 4 (octobre 2004), p. 401-418.

QUATAERT, Donald. « Part IV. The Age of Reforms, 1812-1914 » dans Halil İnalçık et Donald Quataert (dir.). *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press, New York, 1994, p. 759-944.

ROGAN, Eugene L. « Aşiret Mektebi: Abdülhamid II's School for Tribes (1892-1907) », dans *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 28, No. 1 (février 1996), p. 83-107.

ROGAN, Eugene L. « Instant Communication: The Impact of the Telegraph in Ottoman Syria » dans Thomas Philipp et Birgit Schaebler (dir.). *The Syrian Land : Processes of Integration and Fragmentation, Bilad Al-Sham from the 18th to the 20th Century*, Steiner, Stuttgart, 1998, p. 113-128.

ROGAN, Eugene L. *Frontiers of the State in the Late Ottoman Empire: Transjordan, 1850-1921*, Cambridge Middle East Studies, Cambridge, 2002.

RASWAN, Carl R. « Tribal Areas and Migration Lanes of the North Arabian Bedouins », dans *Geographical Review*, Vol. 20, No. 3 (juillet 1930), p. 494-502.

SUREYYA, Mehmed (m. 1909). *Sicill-i Osmanî*, édité par Nuri Akbayar et Seyit Ali Kahraman, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, Istanbul, 1996.

WINTER, Stefan H. « The Province of Raqqa under Ottoman Rule, 1535-1800; A Preliminary Study », dans *Journal of Near Eastern studies*, Vol. 68, No. 4 (octobre 2009), p. 253-267.